#### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2022

Visa du Maire avant diffusion					

Le Conseil Municipal a été convoqué le 28 mars 2022, en séance ordinaire, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Nomination d'un secrétaire de séance,
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2022,
- 3. Budget principal Exercice 2021 Approbation du compte de gestion du receveur,
- 4. Budget annexe Espace Médical du Chêne Exercice 2021 Approbation du compte de gestion du receveur,
- 5. Budget principal Compte administratif 2021,
- 6. Budget annexe Espace Médical du Chêne Exercice 2021 Compte administratif 2021,
- 7. Budget principal Affectation du résultat,
- 8. Budget annexe Espace Médical du Chêne Affectation du résultat,
- 9. Vote des taux d'imposition pour 2022,
- 10. Budget principal Budget primitif 2022,
- 11. Budget annexe Espace Médical du Chêne Budget primitif 2022,
- 12. Versement des subventions aux associations,
- 13. Frais de représentation du Maire,
- 14. Adoption de la nomenclature M57 au 1er janvier 2023,
- 15. Révision du Plan Local d'Urbanisme,
- 16. Accueil de loisirs et Club ados : détermination des tarifs des séjours d'été,
- 17. Affaires diverses.

**৵৵**৵

#### **Etaient Présents:**

M. Arnaud RAYMOND, Maire,

M. Michel OUDIN, M. Patrick MELCHERS, Mme Béatrice HENRY, M. Bruno MAYEUR, Mme Nadège LEVAIN-LAURENCEAU,

Adjoints au Maire,

Mme Annie BRANGBOUR, Mme Marlène GAURIER, M. Daniel GAC, M. Pascal VIEVILLE, M. Jérôme LO-HOI-NING, Mme Caroline HECKLY, M. Jean-Christophe TOUPET, Mme Natacha VAIRELLES, M. Johan PILLOUD, Mme Cécile RIGAUD, Mme Valérie RUINET, Mme Stéphanie JONIAUX, Mme Audrey BIDAUD, M. Chris MANIERI-BIGORGNE, *Conseillers Municipaux*,

#### formant la majorité des membres en exercice.

#### **Etaient absents représentés**:

Mme Françoise POINSENOTmandataireM. Patrick MELCHERSM. Cristian NACUmandataireM. Arnaud RAYMONDM. Raphaël GELARDmandataireM. Bruno MAYEURM. Franck FEDERmandataireMme Caroline HECKLYMme Laure CLERGETmandataireMme Stéphanie JONIAUX

#### **Etait absent**:

M. Rémi DAUPHIN.

#### 1. Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur Chris BIGORGNE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

#### 2. Approbation du Procès-Verbal du 21 février 2022

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 février 2022 est adopté à l'unanimité.

# 3. Budget principal – Exercice 2021 – Approbation du compte de gestion du receveur

Transmis en Préfecture le 06/04/2022 Affiché le 06/04/2022 Délibération n° 2022-04-011

Rapporteur: Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Arnaud RAYMOND,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

• statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Séance du Conseil Municipal du 06 avril 2022

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

#### Il vous est proposé :

⇒ **DECLARE** le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES				
POUR CONTRE ABSTENTION				
24	0	0		

4. Budget annexe Espace Médical du Chêne – Exercice 2021 – Approbation du compte de gestion du receveur

Transmis en Préfecture le 06/04/2022 Affiché le 06/04/2022 Délibération n° 2022-04-012

Rapporteur: Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Arnaud RAYMOND,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

#### Il vous est proposé :

⇒ **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES				
POUR CONTRE ABSTENTION				
24	0	0		

Arrivée de Monsieur Pascal VIEVILLE à 20 heures 25 qui prend part à toutes les délibérations suivantes.

## 5. Budget principal – Compte administratif 2021

Transmis en Préfecture le 06/04/2022 Affiché le 06/04/2022 Délibération n° 2021-04-013

Rapporteur: Monsieur Michel OUDIN

Mes Chers Collègues,

Il convient de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Arnaud RAYMOND, Maire.

Compte tenu des crédits votés et des opérations retenues au budget primitif, et en décisions modificatives,

Compte tenu des réalisations effectives.

Il vous est proposé:

• DE LUI DONNER ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut de résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTIS	INVESTISSEMENT		MBLE
LIBELLE	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	92 790,87	917 272,19		736 804,13	92 790,87	1 654 076,32
Opérations de l'exercice	2 950 765,62	3 680 828,81	697 819,64	846 202,08	3 648 585,26	4 527 030,89
TOTAUX	3 043 556,49	4 598 101,00	697 819,64	1 583 006,21	3 741 376,13	6 181 107,21
Résultat de clôture	/	1 554 544,51		885 186,57		2 439 731,08
Restes à réaliser	/	/	1 560 573,00	65 645,00	1 560 573,00	65 645,00
TOTAUX CUMULES	/	1 554 544,51	1 560 573,00	950 831,57	1 560 573,00	2 505 376,08
RESULTATS DEFINITIF	/	1 554 544,51	609 741,43	/	/	944 803,08

- DE CONSTATER aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- DE RECONNAÎTRE la sincérité des restes à réaliser,
- D'ARRÊTER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles obligations relatives à la présentation.

Ainsi, dorénavant, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget primitif et au compte administratif, afin de permettre au citoyen d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Je vous précise qu'elle sera disponible sur le site internet de notre commune.

#### 1/ LE CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

#### A. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION

#### 1. Le Compte Administratif

Le Compte Administratif de l'année N retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la collectivité au cours de l'exercice N-1. Il est obligatoire.

Il **rapproche les prévisions** (autorisations) inscrites au budget (Budget Primitif + Décisions Modificatives) **des réalisations effectives**, en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Il présente donc les résultats comptables de l'exercice, et **doit être soumis par le Maire au Conseil Municipal** qui l'arrête définitivement par un vote en principe, avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif. La délibération d'affectation prise par le Conseil Municipal est produite à l'appui de cette décision.

Le résultat déficitaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont aussi repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif.

#### 2. Le Compte de Gestion

Le Compte de Gestion est **établi par le receveur municipal**, qui est chargé d'encaisser les recettes et payer les dépenses ordonnancées par le Maire.

Le Compte de Gestion de l'année N doit être transmis au Conseil Municipal au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année N+1.

Il retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours d'un exercice budgétaire

Il doit concorder avec le Compte Administratif.

# B. <u>LES GRANDS PRINCIPES BUDGETAIRES QUI REGISSENT LE COMPTE ADMINISTRATIF</u>

Comme le Budget Primitif, le Compte Administratif est régi par les principes d'annualité, d'unité, d'universalité, de spécialité et d'équilibre.

#### C. <u>DEROULEMENT DE LA SEANCE AU COURS DE LAQUELLE LE COMPTE</u> ADMINISTRATIF EST PRESENTE

L'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil Municipal examine et débat du Compte Administratif qu'il soumet au vote.

Il doit toutefois se retirer au moment du vote. Il lui est donc interdit de voter son propre Compte Administratif.

L'article L 1612-12 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales précise que le Compte Administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. Cette disposition vise à éviter tout blocage dans le cas d'u partage des voix au sein du Conseil Municipal en raison de 'absence du maire lors du vote du Compte Administratif.

Le Compte Administratif doit en principe impérativement être transmis au plus tard le 15 juillet au représentant de l'Etat (contrôle de légalité) avec :

- ⇒ la délibération en constatant l'adoption,
- $\Rightarrow$  le compte de gestion,
- ⇒ l'état des restes à réaliser en investissement (dépenses et recettes),
- ⇒ la délibération d'affectation du résultat.

#### 2/ LE COMPTE ADMINITRATIF 2021

#### A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	2020	2021	Taux d'évolution 2020-2021
Recettes de fonctionnement	3 474 659,09	3 680 828,81	6%
Dépenses de fonctionnement	2 907 273,75	2 950 765,62	1%
Résultat de fonctionnement courant	567 385,34	730 063,19	29%

Entre 2020 et 2021, l'évolution des recettes (+6%) a été supérieure à celle des dépenses de fonctionnement (1%).

Par conséquent, le résultat de fonctionnement courant est en hausse (29%).

#### 1. L'évolution des Recettes de Fonctionnement

Recettes de fonctionnement	2020 en €	2021 en €	Variation 2020/2021 en %	Observations
Atténuation de charges (chapitre 013)	43 450,74 €	70 760,78 €	63%	Remboursement sur rémunération du personnel absent
Revenus de gestion courantes (chapitre 70)	163 052,76 €	209 120,16 €	28%	Redevance occupation du domaine public (Orange, SDEA, gaz, électricité), Produit des services (restauration scolaire, accueil de loisirs, école de musique, club ados),
Impôts et taxes (chapitre 73)	2 637 074,74 €	2 390 488,03 €	- 9%	Taxes foncières, Attribution de compensation TCM, Taxe Consommation finale électricité, Taxe additionnelle droits de mutation, TLPE, FPIC,
Dotations et participations (chapitre 74)	612 365,14 €	958 634,51 €	57%	Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Rurale, Dotation de péréquation, Attribution de compensation,
Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	2 826,26 €	10 298,28 €	264%	Revenus des immeubles (La Poste, l'Inspection Académique, salle des fêtes)
Produits financiers (chapitre 76)	2,25 €	1,95 €	-13%	Parts sociales Crédit Agricole
Produits exceptionnels (chapitre 77)	14 590,20 €	7 339,10 €	-57%	Don, Remboursements de sinistres, Différence de 1 125 € par rapport au compte de gestion du receveur (erreur écriture)
Total recettes réelles	3 473 362,09 €	3 646 642,81 €	5%	
Opérations d'ordre	1 297,00 €	34 186,00 €	2536%	Amortissements des subventions d'équipement
Total recettes d'ordre	1 297,00 €	34 186,00 €	2536%	
TOTAL	3 474 659,09 €	3 680 828,81 €	6%	

#### a/ les impôts et taxes constituent le principal poste de recettes.

Ils comprennent notamment:

- Les taxes foncières,
- L'attribution de compensation versée par Troyes Champagne Métropole,
- Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales destiné à réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face, et qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées,
- La taxe sur la consommation finale d'électricité,
- La taxe Locale sur le Publicité Extérieure (TLPE),
- La taxe additionnelle aux droits de mutation,
- La taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires.

Elles sont en baisse en raison de la diminution des taxes et de la TLPE.

#### b/ les dotations et participations ont connu une forte hausse.

La raison est comptable : les attributions de compensation étaient comptabilisées au chapitre 73 en 2020 puis au chapitre 74 en 2021.

c/ <u>les autres recettes</u> comprennent essentiellement les locations : salle Michel NINET, La Poste et l'Inspection Académique.

#### 2. L'évolution des Dépenses de Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	2020 en €	2021 en €	Variation 2020/2021 en %	Observations
Charges à caractère général (chapitre 011)	773 156,33 €	813 332,30 €	5%	
Charges de personnel (chapitre 012)	1 559 752,17 €	1 648 986,14 €	6%	
Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	276 311,74 €	162 507,67 €	-41%	Indemnités des élus, contributions au SDEA, subventions CCAS et associations
Charges financières (intérêts de la dette) (chapitre 66)	48 966,32 €	41 267,12 €	-16%	Intérêts des emprunts et ICNE
Charges exceptionnelles (chapitre 67)	1 556,36 €		-100%	
Dotations aux provisions (chapitre 68)		275,00 €		
Total dépenses réelles	2 659 742,92 €	2 666 368,23 €	0%	
Opérations d'ordre	247 530,83 €	284 397,39 €	15%	
Total dépenses d'ordre	247 530,83 €	284 397,39 €	15%	
TOTAL	2 907 273,75 €	2 950 765,62 €	1%	

a/ <u>les charges à caractère général</u> ont représenté 27,56 % des dépenses Réelles de Fonctionnement, soit le **2**<sup>ème</sup> **poste de dépenses.** 

Elles retracent les contrats conclus par la commune (électricité, eau, gaz, téléphone,) et tous les achats nécessaires au fonctionnement de la collectivité (achat de fournitures, consommables, prestations de service, de petits matériels, location de matériels, entretien et réparation de divers biens, assurances, ...).

Elles reflètent l'offre des services aux Caillotins : école maternelle et élémentaire, accueil de loisirs, club ados, etc.

Elles ont subi une hausse de 5% par rapport à 2021 en raison d'une activité proche de la « normale » malgré l'épidémie COVID.

b/ <u>les charges de personnel</u> ont constitué en 2021, comme chaque année, le principal poste de dépenses de fonctionnement.

La législation a imposé des revalorisations des agents de la catégorie C à diverses périodes de l'année.

c/ <u>les autres charges de gestion courante</u> comprennent principalement <u>les contributions</u> obligatoires (contributions au SDEA), les <u>subventions</u> versées par la commune aux associations et au CCAS, et les indemnités des élus et constituent le 3<sup>ème</sup> poste de dépenses de notre collectivité.

Elles ont diminué de 41% en raison de la baisse du montant des subventions versées aux différentes associations qui ont stoppé leurs activités en raison de l'épidémie.

d/ <u>les charges financières</u> continuent à diminuer, preuve du désendettement régulier de la commune et du solde de plusieurs emprunts dans les 3 prochaines années.

	2020	2021	Taux
	en €	en €	d'évolution
Intérêts de la dette réglés à l'échéance	54 745,59	47 304,19	-14%
Intérêts courus non échus	-5 779,27	-6 037,07	4%
TOTAL INTERETS	48 966,32	41 267,12	-16%

#### B. <u>LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>

#### 1. L'évolution des recettes d'investissement

Recettes d'investissement	2020 en €	2021 en €	Variation 2020/2021 en %	Observations
Dotations fonds divers (chapitre 10)	1 241 595,15 €	497 421,97 €	-60%	FCTVA Taxe d'aménagement Excédent de fonctionnement capitalisé
Subventions d'investissement (chapitre 13)	328 163,75 €	63 980,15 €	-81%	Subventions d'équipements reçues de l'Etat, du Conseil Départemental, de TCM,
Immobilisations corporelles (chapitre 21)		28,00 €		
Immobilisations en cours (chapitre 23)	5 166,24 €	374,57 €	-93%	
Total recettes réelles	1 574 925,14 €	561 804,69 €	-65%	
Opérations d'ordre	265 071,16 €	284 397,39 €	7%	
Total recettes d'ordre	265 071,16 €	284 397,39 €	7%	
TOTAL	1 839 996,30 €	846 202,08 €	-55%	

L'évolution est en baisse du fait des versements des soldes de subvention sur les opérations terminées en 2021, de même pour le FCTVA.

Par contre, le produit de la taxe d'aménagement augmente de 62% suite à l'augmentation du nombre de permis de construire et des déclarations préalables de travaux.

#### a/ Les dotations et fonds divers

#### **\\$** L'autofinancement

Il s'agit de l'épargne brute, c'est-à-dire la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement, qui doit obligatoirement couvrir le remboursement du capital des emprunts.

	2020 en €	2021 en €	Taux d'évolution 2020-2021
Epargne brute	813 619,17 €	979 149,58 €	20%
Remboursement en capital des emprunts	156 545,90 €	163 588,15 €	4%
Epargne nette	657 073,27 €	815 561,43 €	24%
Recettes réelles de fonctionnement	3 473 362,09 €	3 645 517,81 €	5%
Taux d'épargne nette	19%	22%	18%

(1) Le taux d'épargne nette indique la part des recettes réelles de fonctionnement qui peut être consacrée aux nouveaux investissements.

#### **♦** La Taxe d'Aménagement

La Taxe d'Aménagement, qui s'applique lors du dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux, est une recette d'investissement importante pour notre collectivité.

Elle dépend des constructions réalisées sur notre commune et le montant est aléatoire.

	2020 en €	2021 en €	Taux d'évolution
			2020-2021
Montant de la Taxe d'Aménagement	177 161,77	287 760,29	62%

# **Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée** (FCTVA)

Cette recette rembourse une partie du montant de TVA payé par la commune sur ses investissements de l'année N-1. Son montant est variable puisque directement lié au montant investi par la collectivité l'année précédente :

	2020	2021
Montant perçu	177 841,19	116 870,81
Taux du FCTVA	16,404%	16,404%

#### b/ Les subventions d'investissement

Il s'agit des subventions versées à notre commune par différents partenaires (Etat, Conseil Régional, Départemental, Troyes Champagne Métropole,...) pour financer les différents investissements.

#### c/ Les dotations aux amortissements

L'amortissement est obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, qui sont tenues d'amortir la plupart de leurs immobilisations. C'est un autofinancement contraint puisque la collectivité est obligée d'inscrire une dépense de fonctionnement pour la transférer ensuite en recette d'investissement.

Séance du Conseil Municipal du 06 avril 2022

#### 2. L'évolution des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent :

- Le remboursement du capital de la dette,
- Les dépenses nécessaires au maintien en l'état du patrimoine de la collectivité,
- Les constructions d'équipement afin de répondre à des besoins nouveaux.

Dépenses d'investissement	2020 en €	2021 en €	Variation 2020/2021 en %	Observations
Dotations fonds divers et réserves (chapitre 10)		59 740,36 €		Restitution du trop-perçu de taxe d'aménagement
Remboursement des emprunts (chapitre 16)	156 545,90 €	163 988,15 €	5%	Remboursement du capital des emprunts
Immobilisations incorporelles (chapitre 20 sauf 204)	28 914,00 €	19 218,00 €	-34%	Modification du PLU, Licence JVS,
Subventions d'équipement versées (chapitre 204)	364 887,75 €	162 228,36 €	-56%	Subvention SDEA pour éclairage public, Reversement subv TCM EMC
Immobilisations corporelles (chapitre 21)	422 441,64 €	132 165,79 €	-69%	Programme d'investissements
Immobilisations en cours (chapitre 23)	329 775,86 €	126 292,98 €	-62%	Programme d'investissements
Total dépenses réelles	1 302 565,15 €	663 633,64 €	-49%	
Opérations d'ordre (chapitre 040-041)	18 837,93 €	34 186,00 €	81%	
Total dépenses d'ordre	18 837,93 €	34 186,00 €	81%	
TOTAL	1 321 403,08 €	697 819,64 €	-47%	

Pour 2021, le montant des investissements s'élève à 439 905,13 €.

Les programmes d'investissement comptabilisés aux chapitres 21 et 23 sont très variés : achat de terrains, solde reconstruction terrain de tennis, pose d'une centrale d'alarme au centre culturel, système d'alarme et changement des fenêtres dans les écoles, installation radiateurs salle Ninet, achat de mobilier urbain, panneaux de signalisation, remplacement de l'autocom, achat de 2 classes mobiles, travaux de voirie, ...

Le montant des investissements inscrits au budget 2021 était de 2 440 136,00 € pour le financement de projets d'investissement qui n'ont pas été réalisés.

## 3/ LES DONNEES SYNTHETIQUES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le compte administratif de l'exercice 2021 fait apparaître un excédent de 2 439 731,08 € avant reprise des restes à réaliser.

Les dépenses s'élèvent à 3 648 585,26 € dont :

- 2 950 765,62 € en section de fonctionnement, soit 80,87%,
- 697 819,64 € en section d'investissement, soit 19,13%.

Pour financer ces dépenses, les recettes encaissées s'élèvent à 4 527 030,89 € dont :

- 3 680 828,21 € en section de fonctionnement, soit 81,31%,
- 846 202,08 € en section d'investissement, soit 18,69%.

Les restes à réaliser de la section d'investissement, qu'il conviendra de reporter au budget primitif 2022 s'élèvent à :

- 1 560 573,00 € en dépenses,
- 65 645,00 € en recettes.

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2021

#### PRESENTATION PAR NATURE

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitres	Libéllés	Autoris ations budgétaires 2021	Réalisations 2021	Solde	Taux de réalisation
002	Excédent de fonctionnement N - 1 reporté	824 481,00			
O13	Atténuation de charges	24 000,00	70 760,78	+ 46 760,78	294,84%
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	206 000,00	209 120,16	+ 3 120,16	101,51%
73	Impôts et taxes	2 345 070,00	2 390 488,03	+ 45 418,03	101,94%
74	Dotations, subventions et participations	921 140,00	958 634,51	+ 37 494,51	104,07%
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	10 298,28	+ 5 298,28	205,97%
76	Produits financiers	2,00	1,95	0,05	97,50%
77	Produits exceptionnels	3 200,00	7 339,10	+ 4 139,10	229,35%
	Total recettes réelles	4 328 893,00	3 646 642,81	+ 142 230,81	84,24%
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 190,00	34 186,00		
	Total recettes d'ordre	34 190,00	34 186,00		
TOTAL GE	ENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 363 083,00	3 680 828,81		

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitres	Libéllés	Autoris ations budgétaires 2021	Réalisations 2021	Solde	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	997 360,00	813 332,30	- 184 027	,70 81,55%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 705 000,00	1 648 986,14	- 56 013	,86 96,71%
65	Autres charges de gestion courante	266 465,00	162 507,67	- 103 957	,33 60,99%
66	Charges financières	42 000,00	41 267,12	- 732	,88 98,26%
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	-	- 3 000	,00
68	Dotations aux provisions	275,00	275,00	0	,00 100,00%
022	Dépenses imprévues	15 000,00	-	- 15 000	,00
	Total dépens es réelles	3 029 100,00	2 666 368,23	- 362 731,	77 88,03%
023	Virement à la section d'investissement	1 049 583,00	-		•
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	284 400,00	284 397,39		
	Total dépenses d'ordre	1 333 983,00	284 397,39	]	
TOTAL GE	NERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 363 083 00	2 950 765 62	1	

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

#### PRESENTATION PAR FONCTION

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Fonction	Libéllés	Autorisations budgétaires 2021	Réalisations 2021		Solde	Taux de réalisation
0	Services Généraux des Administrations publiques	4 054 748,00	3 335 120,78	-	719 627,22	82,25%
1	Sécurité et salubrité publiques		11 081,85	+	11 081,85	
2	Enseignement - formation	131 750,00	160 992,05	+	29 242,05	122,20%
3	Culture	24 700,00	18 287,47	-	6 412,53	74,04%
4	Sport et jeunesse	108 175,00	110 406,20	+	2 231,20	102,06%
7	Logement	4 600,00	3 994,68	-	605,32	86,84%
8	Aménagement et services urbains, environnement	4 920,00	6 777,78	+	1 857,78	137,76%
	Total recettes réelles	4 328 893,00	3 646 660,81	-	682 254,19	84,24%
0	Services Généraux des Administrations publiques	34 190,00	34 168,00			
	Total recettes d'ordre	34 190,00	34 168,00			
TOTAL G	ENERAL DES RECETTES DE EONCTIONNEMENT	4 363 083 00	3 680 828 81	1		

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Fonction	Libéllés	Autorisations budgétaires 2021	Réalisations 2021		Solde	Taux de réalisation
0	Services Généraux des Administrations publiques	1 145 610,00	1 050 403,04	-	95 206,96	91,69%
1	Sécurité et salubrité publiques	70 885,00	65 411,32	Ī -	5 473,68	92,28%
2	Enseignement - formation	528 080,00	541 506,60	+	13 426,60	102,54%
3	Culture	202 895,00	169 052,72	Ī -	33 842,28	83,32%
4	Sport et jeunesse	432 495,00	324 586,41	T -	107 908,59	75,05%
5	Interventions sociales et santé	7 100,00	4 651,07	Ī -	2 448,93	65,51%
6	Famille	10 000,00	4 184,25	-	5 815,75	41,84%
7	Logement	200,00	3 153,51	+	2 953,61	1576,76%
8	Aménagement et services urbains, environnement	631 835,00	503 419,31	-	128 415,69	79,68%
	Total dépenses réelles	3 029 100,00	2 666 368,23	-	395 492,09	88,03%
0	Services Généraux des Administrations publiques	1 333 983,00	284 397,39			
	Total dépenses d'ordre	1 333 983.00	284 397.39	1		

4 363 083,00

2 950 765,62

TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

#### PRESENTATION PAR NATURE

#### SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Chapitres	Libéllés	Autorisations budgétaires 2021	Réalisations 2021		Solde	Taux de réalisation
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	736 804,00				
10	Dotations, fonds divers et réserves	266 380,00	497 421,97	+	231 041,97	186,73%
13	Subventions d'investissement	128 159,00	63 980,15	-	64 178,85	49,92%
21	Immobilisations corporelles		28,00	+	28,00	
23	Immobilisations en cours		374,57	+	374,57	
O24	Produit des cessions	9 000,00	-			
	Total recettes réelles	1 140 343,00	561 804,69	+	167 265,69	49,27%
021	Virement de la section de fonctionnement	1 049 583,00				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	284 400,00	284 397,39			
	Total recettes d'ordre	1 333 983,00	284 397,39			
TOTAL	GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 474 326,00	846 202,08			

#### SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chapitres	Libéllés	Autorisations budgétaires 2021	Réalisations 2021	Solde	Taux de réalisation
020	Dépenses imprévues	16 000,00			
10	Immobilisations corporelles	60 085,00	59 740,36	+ 344,64	99,43%
16	Emprunts et dettes assimilées (rbst de capital)	164 000,00	163 988,15	+ 11,85	99,99%
20	Immobilisations incorporelles	25 985,00	19 218,00	+ 6 767,00	73,96%
204	Subventions d'équipement versées	221 830,00	162 228,36	+ 59 601,64	73,13%
21	Immobilisations corporelles	561 706,00	132 165,79	+ 429 540,21	23,53%
	Immobilisations en cours	1 390 530,00	126 292,98	+ 1 264 237,02	9,08%
	Total dépenses réelles	2 440 136,00	663 633,64	1 760 502,36	27,20%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 190,00	34 186,00		
	Total dépenses d'orde	34 190,00	34 186,00	]	

2 474 326,00

697 819,64

TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

#### PRESENTATION PAR FONCTION

#### SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Fonction	Libéllés	Autorisations budgétaires 2021	Réalisations 2021		Solde	Taux de réalisation
0	Services Généraux des Administrations publiques	1 006 124,00	499 489,97	-	506 634,03	49,64%
3	Culture	9 500,00	9 531,00	+	-31,00	100,33%
4	Sport et jeunesse	6 666,00	-	-	6 666,00	0,00%
5	Interventions sociales et santé	39 378,00	39 378,73	+	0,73	100,00%
8	Aménagement et services urbains, environnement	78 675,00	13 404,99	-	65 270,01	37,17%
	Total recettes réelles	1 140 343,00	561 804,69	-	578 538,31	49,27%
0	Services Généraux des Administrations publiques	1 333 983,00	284 397,39			
	Total recettes d'ordre	1 333 983,00	284 397,39			
TOTAL G	ENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 474 326,00	846 202,08			

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Fonction	Libéllés	Autorisations budgétaires 2021	Réalisations 2021	Solde	Taux de réalisation
0	Services Généraux des Administrations publiques	390 260,00	285 736,91	- 104 523,09	73,22%
1	Sécurité et salubrité publiques	159 230,00	-	- 159 230,00	0,00%
2	Enseignement - formation	169 244,00	40 491,19	- 128 752,81	23,92%
3	Culture	15 725,00	4 423,60	- 11 301,40	28,13%
4	Sport et jeunesse	98 132,00	23 112,86	- 75 019,14	23,55%
5	Interventions sociales et santé	5 500,00	39 778,73	+ 34 278,73	723,25%
7	Logement	2 740,00	-	- 2 740,00	0,00%
8	Aménagement et services urbains, environnement	1 596 995,00	270 090,35	- 606 466,45	16,91%
9	Action économique	2 310,00	-	- 2 310,00	0,00%
	Total dépenses réelles	2 440 136,00	663 633,64	- 1 119 141,62	27,20%
0	Services Généraux des Administrations publiques	34 190,00	34 186,00		
	Total dépenses d'ordre	34 190,00	34 186,00	1	

2 474 326,00

697 819,64

TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

# **ETAT DE LA DETTE AU 31/12/2021**

Au 31/12	Capital restant dû	Intérêts	Amortissement	Annuités
2021	873 263,64	47 301,64	163 588,15	210 889,79
2022	703 149,81	39 814,50	170 990,57	210 805,07
2023	525 291,86	31 614,10	178 772,02	210 386,12
2024	358 003,14	22 936,43	160 662,70	183 599,13
2025	245 523,28	15 024,36	105 894,27	120 918,63
2026	221 095,86	9 782,68	25 463,31	35 245,99
2027	195 632,55	8 702,66	26 543,33	35 245,99
2028	169 089,22	7 576,62	27 669,37	35 245,99
2029	141 419,85	6 402,59	28 843,33	35 245,92
2030	112 576,52	5 178,52	11 958,94	17 137,46
2031	100 617,58	4 628,41	12 509,05	17 137,46
2032	88 108,53	4 052,99	13 084,47	17 137,46
2033	75 024,06	3 451,11	13 686,35	17 137,46
2034	61 337,71	2 821,53	14 315,93	17 137,46
2035	47 021,78	2 163,00	14 974,46	17 137,46
2036	32 047,32	1 474,18	15 663,28	17 137,46
2037	16 384,04	753,42	16 384,04	17 137,46

#### CONLUSION

Le projet de compte administratif qui vous est présenté pour l'année 2021 retrace les éléments suivants :

- En section de fonctionnement :
  - o Stabilité des dépenses de fonctionnement,
  - o Parmi les recettes de fonctionnement, augmentation de la DGF en raison de la hausse de la population,
- En section d'investissement :
  - Le montant des dépenses d'investissement est modéré puisque les derniers programmes de travaux sont finalisés et aucun nouveau projet n'a été initié suite à l'installation d'un nouveau Conseil Municipal et au décès de Monsieur Rehn

Le montant des recettes est faible puisque aucune subvention d'investissement n'a été versée, les programmes de travaux étant finalisés.

L'épargne nette s'accroît de 24% par rapport à 2021 permettant ainsi la réalisation des projets.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES						
POUR	CONTRE ABSTENTION					
23	0	0				

#### 6. Budget annexe Espace Médical du Chêne - Compte Administratif 2021

Transmis en Préfecture le 06/04/2022 Affiché le 06/04/2022 Délibération n° 2021-11-014

Rapporteur: Monsieur Michel OUDIN

Il convient de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Arnaud RAYMOND, Maire.

Compte-tenu des crédits votés au budget primitif,

Compte-tenu des réalisations effectives,

Il vous est proposé:

➤ **D'ARRETER** les résultats définitifs du compte administratif, ci-dessous :

	FONCTIO	NNEMENT	INVESTISSEMENT		ENSEMBLE		
LIBELLE	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	
Résultats reportés	309 207,04	309 909,81	641 496,04		950 703,08	309 909,81	
Opérations de l'exercice	34 426,84	84 316,91	92 812,36	767 058,09	127 239,20	851 375,00	
TOTAUX	343 633,88	394 226,72	734 308,40	767 058,09	1 077 942,28	1 161 284,81	
Résultats de clôture	-	50 592,84		32 749,69		83 342,53	
Restes à réaliser	-	-	7 7220,00		77 220,00		
TOTAUX CUMULES	-	50 592,84	77 220,00	32 749,69	77 220,00	83 342,53	
RESULTATS DEFINITIFS	-	50 592,84	- 44 470,31	-	-	6 122,53	

➤ DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Budget annexe Espace Médical du Chêne

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

# PRESENTATION PAR NATURE

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitres	Libellés	Autorisations budgétaires 2021	Réalisations 2021	Solde	Observations
		RECE	ETTES		
002	Résultat d'exploitation reporté	702,00	ı	702,00	
74	Dotations et participations	39 380,00	39 378,73	1,27	Subvention TCM - solde
75	Autres produits de gestion courante	47 000,00	44 938,18	2 061,82	Loyers praticiens
TOTAL RECETTES		87 082,00	84 316,91	2 765,09	

	DEPENSES					
O11	Charges à caractère général	20 389,00	17 076,21	3 312,79		
O23	Virement à la section d'investissement	49 252,00	1	49 252,00		
66	Charges financières	17 441,00	17 350,63	90,37		
	TOTAL DEPENSES	87 082,00	34 426,84	52 655,16		

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2021 :

49 890.07

#### Budget annexe Espace Médical du Chêne

# **COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

# PRESENTATION PAR NATURE

# **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Chapitres	Libellés	Autorisations budgétaires 2021	Réalisations 2021	Solde	Observations
		RECE	TTES		
O21	Virement de la section de fonctionnement	49 252,00	-	49 252,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	309 208,00	309 207,04	0,96	
16	Emprunts et dettes assimilées	457 894,00	457 833,50	60,50	
23	Immbilisations en cours	-	17,55	- 17,55	
	TOTAL RECETTES	816 354,00	767 058,09	49 295,91	

	DEPENSES					
001	Solde d'execution de la section d'investissement reporté	641 497,00	-	641 497,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	19 301,00	19 296,32	4,68		
21	Immobilisations corporelles	6 082,00	1 263,11	4 818,89		
23	Immobilisations en cours	149 474,00	72 252,93	77 221,07		
	TOTAL DEPENSES 816 354,00 92 812,36 723 541,64					

RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2021 :

-674 245,73

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

# PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

# **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Fonction	Libellés	Autorisations budgétaires 2021	Réalisations 2021	Solde	Observations
		REC	ETTES		
0	Services généraux des administrations publiques	51 593,00	-	51 593,00	
5	Interventions sociales et santé	35 489,00	84 316,91	- 48 827,91	
	TOTAL RECETTES	87 082,00	84 316,91	2 765,09	
		DEP	ENSES		
01	Opérations non ventilables	51 593,00	6 064,83	45 528,17	
5	Interventions sociales et santé	35 489,00	28 362,01	7 126,99	
	TOTAL DEPENSES	35 489,00	34 426,84	7 126,99	

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2021 :

49 890,07

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Fonction	Libellés	Autorisations budgétaires 2021	Réalisations 2021	Solde	Observations
		R	ECETTES		
0	Services généraux des administrations	309 910,00	309 833,54	76,46	
5	Interventions sociales et santé	506 444,00	457 224,55	49 219,45	
	TOTAL RECETTES	816 354,00	767 058,09	49 295,91	
		D	EPENSES		
0	Services généraux	660 798,00	19 296,32	641 501,68	
5	Interventions sociales et santé	155 556,00	73 516,04	82 039,96	
	TOTAL DEPENSES	816 354,00	92 812,36	723 541,64	

RESULTAT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2021 :

-674 245,73

## **ETAT DE LA DETTE AU 31/12/2021**

Au 31/12	Capital restant dû	Intérêts	Amortissement	Annuités
2021	1 413 723,68 €	15 010,59 €	19 170,32 €	34 180,91 €
2022	1 377 638,58 €	18 134,80 €	36 085,10 €	54 219,90 €
2023	1 341 208,38 €	17 763,17 €	36 430,20 €	54 193,37 €
2024	1 304 428,50 €	17 329,97 €	36 779,88 €	54 109,85 €
2025	1 267 294,29 €	16 892,32 €	37 134,21 €	54 026,53 €
2026	1 229 801,05 €	16 450,19 €	37 493,24 €	53 943,43 €
2027	1 191 944,01 €	16 003,48 €	37 857,04 €	53 860,52 €
2028	1 153 718,34 €	15 552,15 €	38 225,67 €	53 777,82 €
2029	1 115 119,15 €	15 096,12 €	38 599,19 €	53 695,31 €
2030	1 076 141,45 €	14 635,32 €	38 977,70 €	53 613,02 €
2031	1 036 780,23 €	14 169,70 €	39 361,22 €	53 530,92 €
2032	997 030,37 €	13 699,17 €	39 749,86 €	53 449,03 €
2033	956 886,70 €	13 223,66 €	40 143,67 €	53 367,33 €
2034	916 343,96 €	12 743,10 €	40 542,74 €	53 285,84 €
2035	875 396,82 €	12 257,40 €	40 947,14 €	53 204,54 €
2036	834 039,90 €	11 766,53 €	41 356,92 €	53 123,45 €
2037	792 267,71 €	11 270,36 €	41 772,19 €	53 042,55 €
2038	750 074,72 €	10 768,87 €	42 192,99 €	52 961,86 €
2039	707 455,29 €	10 261,93 €	42 619,43 €	52 881,36 €
2040	664 403,72 €	9 749,50 €	43 051,57 €	52 801,07 €
2041	620 914,20 €	9 231,45 €	43 489,52 €	52 720,97 €
2042	576 980,91 €	8 707,76 €	43 933,29 €	52 641,05 €
2043	532 597,87 €	8 178,30 €	44 383,04 €	52 561,34 €
2044	487 759,05 €	7 643,01 €	44 838,82 €	52 481,83 €
2045	442 458,37 €	7 101,83 €	45 300,68 €	52 402,51 €
2046	396 689,63 €	6 554,60 €	45 768,74 €	52 323,34 €
2047	370 626,60 €	6 001,29 €	26 063,03 €	32 064,32 €
2048	344 236,17 €	5 595,16 €	26 390,43 €	31 985,59 €
2049	317 513,06 €	5 183,94 €	26 723,11 €	31 907,05 €
2050	290 451,86 €	4 767,50 €	27 061,20 €	31 828,70 €
2051	263 047,13 €	4 345,82 €	27 404,73 €	31 750,55 €
2052	235 293,30 €	3 918,76 €	27 753,83 €	31 672,59 €
2053	207 184,73 €	3 486,24 €	28 108,57 €	31 594,81 €
2054	178 715,72 €	3 048,21 €	28 469,01 €	31 517,22 €
2055	149 880,43 €	2 604,54 €	28 835,29 €	31 439,83 €
2056	120 672,94 €	2 155,15 €	29 207,49 €	31 362,64 €
2057	91 087,30 €	1 699,98 €	29 585,64 €	31 285,62 €
2058	61 117,40 €	1 238,89 €	29 969,90 €	31 208,79 €
2059	30 757,04 €	771,81 €	30 360,36 €	31 132,17 €
2060	0,00€	298,67 €	30 757,04 €	31 055,71 €

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES			
POUR CONTRE ABSTENTION			
23	0	0	

#### 7. Budget principal – Affectation du résultat de l'exercice 2021

Délibération n° 2022-04-015

Transmis en Préfecture le 06/04/2022 Affiché le 06/04/2022

Rapporteur: Monsieur le Maire

Le compte administratif ayant été présenté, il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2021,

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le compte administratif pour l'exercice 2021, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 554 544.51 €,

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement d'un montant de 609 741.43 €.

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2021, et des recettes certaines restant à recevoir à la même date,

Il vous est proposé:

- ⇒ d'AFFECTER au budget le résultat comme suit :
- Affectation au financement de la section d'investissement, compte 1068, pour 609 741.43 €.
- Affectation à l'excédent reporté, compte 002, = 944 803.08 €.
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté, compte 001, pour 885 186.57 €.

# BUDGET COMMUNE de ROSIERES PRES TROYES

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

#### RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET COMMUNE AVANT REPORTS

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat à la clôture de l'exercice 2021
Investissement	736 804,13		148 382,44	885 186,57
Fonctionnement	917 272,19	92 790,87	730 063,19	1 554 544,51
TOTAL	1 654 076,32	92 790,87	878 445,63	2 439 731,08

#### RESULTAT APRES REPORTS SUR EXERCICE 2022

<u>Investissement</u>:

Recettes	65 645 €
Dépenses	1 560 573 €

-1 494 928,00 €

**EXEDENT GLOBAL:** 

944 803,08 €

#### AFFECTATION DU RESULTAT

Excédent de fonctionnement reporté (RF 002) :

609 741,43 €

RF 002+RI 1068 = 1 554 544,51 €

Excédent de fonctionnement capitalisé (RI 1068) :

007 771,73 6

944 803,08 €

(Résultat de clôture de fonctionnement)

Solde d'exécution de la section d'investissement (RI 001) :

885 186,57 €

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES			
POUR CONTRE ABSTENTION			
25	0	0	

# 8. Budget annexe Espace Médical du Chêne – Affectation du résultat de l'exercice 2021

Transmis en Préfecture le 06/04/2022 Affiché le 06/04/2022 Délibération n° 2022-04-016

Rapporteur: Monsieur le Maire

Le compte administratif ayant été présenté, il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2021,

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le compte administratif pour l'exercice 2021, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 50 592.84 €,

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement d'un montant de 44 470.31 €.

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2021, et des recettes certaines restant à recevoir à la même date,

Il vous proposé:

- ⇒ d'**AFFECTER** au budget le résultat comme suit :
- Affectation au financement de la section d'investissement, compte 1068, pour 44 470.31 €,
- Affectation à l'excédent reporté, compte 002, = 6 122.53 €.
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté, compte 001, pour 32 749.69 €.

# BUDGET ANNEXE ESPACE MEDICAL DU CHENE de ROSIERES PRES TROYES

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

#### RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET ANNEXE ESPACE MEDICAL DU CHENE

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat à la clôture de l'exercice 2021
Investissement	-641 496,04		674 245,73	32 749,69
Fonctionnement	309 909,81	309 207,04	49 890,07	50 592,84
TOTAL	-331 586,23	309 207,04	724 135,80	83 342,53

#### RESULTAT APRES REPORTS SUR EXERCICE 2022

<u>Investissement</u>:

Recettes	0€
Dépenses	77 220 €

77 220 €

**EXCEDENT GLOBAL:** 

6 122.53 €

#### AFFECTATION DU RESULTAT

Excédent de fonctionnement reporté (RF 002) :

6 122.53 €

Excédent de fonctionnement capitalisé (RI 1068) :

44 470.31 €

(Résultat de clôture de fonctionnement)

RF 002 + RI 1068 = 50 592.84 €

Solde d'exécution de la section d'investissement (RI 001) :

32 749.69 €

€

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
25	0	0

#### 9. Vote des taux d'imposition pour 2022

Transmis en Préfecture le 06/04/2022 Affiché le 06/04/2022 Délibération n° 2022-04-017

Rapporteur: Monsieur le Maire

Conformément à la Loi de Finances pour 2018 prescrivant la suppression progressive de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus de Taxe d'Habitation sur leur résidence principale.

Ainsi, ces contribuables ont bénéficié d'un dégrèvement de leur Taxe d'Habitation de 30 % en 2018, de 65 % en 2019 et de 100 % en 2020.

Pour les 20 % de ménages restant, qui n'étaient pas éligibles à ce dégrèvement en raison de revenus fiscaux supérieurs aux seuils fixés, l'allègement sera de 65 % en 2022 et de 100 % en 2023.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera donc de Taxe d'Habitation au titre de sa résidence principale. Celle-ci demeure cependant pour les résidences secondaires et les locaux vacants.

Le taux de Taxe d'Habitation est dorénavant égal au taux voté pour l'année 2019, et notre collectivité ne dispose plus du pouvoir de taux sur la Taxe d'Habitation depuis 2020.

La disparition du produit fiscal de la Taxe d'Habitation en 2021 a été compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties perçue sur leur territoire.

Toutefois, et dans la mesure où commune par commune, les montants de la Taxe d'Habitation ne coïncideront pas forcément avec les montants de Taxe Foncière qui seront transférés, un coefficient correcteur a été institué.

L'article 41 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 a institué un coefficient correcteur neutralisant les surcompensations ou les sous-compensations.

Le coefficient correcteur recalculé pour chaque commune est désormais figé, suite à l'intégration des bases des rôles supplémentaires 2020 connu en 2021. L'effet financier du coefficient correcteur 2022 (versement ou contribution) tiendra compte de la dynamique des bases des taxe foncières bâties.

Pour 2022, et comme cela a été le cas en 2021, il nous appartient donc de fixer les taux des Taxes Foncières.

Il vous est proposé de bien vouloir fixer comme suit les taux des Taxes Foncières pour 2022, dans le respect de notre engagement de ne pas augmenter la fiscalité :

	Taux 2021	Taux 2022
Taxe sur le Foncier bâti	41,19 %	41,19 %
Taxe sur le Foncier non bâti	22,29 %	22,29 %

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
25	0	0

#### 10. Budget principal - Budget primitif 2022

Transmis en Préfecture le 06/04/2022 Affiché le 06/04/2022 Délibération n° 2022-04-018

Rapporteur: Monsieur le Maire

Le Budget Primitif 2022 qui va vous être présenté est le premier de notre mandature. Il traduit les priorités de notre équipe municipale pour la réalisation des projets.

Préparé par les membres des commissions et les adjoints, en collaboration avec les services municipaux, il est le résultat d'un processus que nous avons entamé avec la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires et la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Ce projet de Budget Primitif 2022 intervient une fois de plus dans une situation marquée par la pandémie mondiale de Covid-19, un contexte conflictuel à l'Est et la combinaison d'une augmentation de l'inflation ainsi que la stagnation de la reprise économique.

Cela va engendrer des conséquences sur la gestion de notre commune.

Malgré ce contexte, ce budget, élaboré sur des hypothèses réalistes, poursuit l'objectif de préservation de notre autofinancement tout en cherchant à maintenir la qualité des services et de nouveaux équipements liés à l'accroissement de notre population.

L'ambition du Conseil Municipal est en effet, au-delà du fonctionnement courant de notre collectivité, d'avoir un niveau d'investissement important, pour assurer aux Caillotins un cadre de vie toujours meilleur. Et notre programme d'investissements permettra également à notre collectivité de soutenir l'activité économique locale.

Comme nous nous y étions engagés, ce projet de budget n'inclut pas d'augmentation des taux de fiscalité locale (Taxe Foncière sur le Bâti et Taxe Foncière sur le Non Bâti), qui resteront donc identiques aux taux votés en 2021.

Je vous précise que ce projet de Budget sera voté au niveau du chapitre par nature avec une présentation fonctionnelle croisée.

# NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITF 2022

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi dorénavant, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget primitif et au compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Je vous précise qu'elle sera également disponible sur le site internet de notre commune.

# LE CADRE GENERAL DU BUDGET

#### A/ Le budget primitif

Approuvé par le Conseil Municipal dans les deux mois qui suivent le Débat d'Orientations Budgétaires et la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires, le Budget Primitif est le **premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.** Il doit être voté par le Conseil Municipal **avant le 15 avril** de l'année à laquelle il se rapporte, et être transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le Budget Primitif est un document qui **prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la commune** pour l'exercice budgétaire concerné.

Par le vote du Budget Primitif, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager les dépenses dans la limite des crédits votés et à prévoir les recettes.

#### B/ Les grands principes budgétaires à respecter dans l'élaboration du budget

#### 1/ Le principe d'unité budgétaire

En principe, toutes les dépenses et toutes les recettes de la collectivité doivent être retracées dans un seul document budgétaire.

Atténuations à ce principe : les décisions modificatives

Dérogations à ce principe : les budgets annexes.

#### 2/ Le principe de l'annualité budgétaire

Le budget est en principe établi et voté pour une période d'un an, allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Séance du Conseil Municipal du 06 avril 2022

#### Aménagements au principe de l'annualité :

- Les modifications en cours d'exercice : les décisions modificatives.
- La possibilité d'autorisations pluriannuelles (autorisations de programme ou d'engagement et crédits de paiement).
- L'existence d'une journée complémentaire, qui permet de procéder au mandatement des dépenses jusqu'au 31 janvier de l'année suivante.
- La possibilité de réaliser des recettes et des dépenses à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice alors que le budget n'a pas encore été adopté, sous certaines conditions.

#### 3/ Le principe d'universalité budgétaire

Ce principe repose sur deux règles :

- la règle de **non-affectation** qui interdit qu'une recette donnée soit affectée à une dépense donnée, à l'exclusion de quelques exceptions.
- la règle de **non-contraction** qui exige d'inscrire toutes les dépenses et toutes les recettes dans le budget, sans contraction entre elles.

#### 4/ Le principe de l'équilibre budgétaire

Pour être en équilibre réel, un budget local doit remplir trois conditions :

- la section de fonctionnement et la section d'investissement doivent être votées en équilibre (recettes = dépenses pour chaque section).
- les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère : une dépense ne peut être minorée et une recette ne peut être majorée.
- le remboursement de l'annuité en capital de la dette (amortissement) doit être couvert par des recettes propres, c'est-à-dire qu'un emprunt ne doit pas être remboursé par un autre emprunt.

#### 5/ <u>Le principe de spécialité budgétaire</u>

Les dépenses, comme les recettes, ne sont autorisées que pour un objet particulier.

#### Portée de ce principe :

- Ouant à la présentation du budget :
  - ✓ Le budget comprend **deux sections** :
    - → La **section de fonctionnement** retrace les opérations de gestion courante et nécessaires au fonctionnement permanent des services.
    - → La section d'investissement comprend les opérations en capital qui ont pour effet d'augmenter ou de diminuer la valeur du patrimoine de la collectivité.
  - ✓ Le budget est divisé à l'intérieur de chaque section en **chapitres** et **articles**.
- Quant au vote du budget :
  - ✓ Le vote du budget est **obligatoire par chapitres**, ce qui permet à l'ordonnateur (le Maire) d'opérer des virements d'articles à articles à l'intérieur d'un même chapitre.
  - ✓ Le **vote par article est facultatif**, toute modification des articles relevant alors du Conseil Municipal.

- Quant à l'exécution du budget :
  - ✓ Les **crédits votés en dépenses sont limitatifs**, ils ne peuvent être dépassés.

#### C/ Section de fonctionnement et section d'investissement

Le budget s'organise en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement, chacune de ces sections devant être présentée en équilibre et les recettes égalant les dépenses :

#### 1/ La section de fonctionnement

Elle regroupe l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante de la commune.

- Les dépenses de fonctionnement sont les charges obligatoires telles que l'entretien du patrimoine, les charges de personnel, les charges liées aux écoles et à la dette, les subventions aux associations.
- Les recettes de fonctionnement sont principalement les taxes payées par les contribuables (taxes foncières et d'habitation), les participations des usagers (restauration scolaire, accueil de loisirs, locations de salles,...), ainsi que les dotations de l'Etat.

#### 2/ La section d'investissement

La section d'investissement retrace :

- Les dépenses d'investissement, qui regroupent principalement les programmes d'équipement votés par le Conseil Municipal : travaux, achat de nouveaux matériels ou services... et le remboursement du capital de la dette.
- Les recettes d'investissement, qui regroupent principalement l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement, la Taxe d'Aménagement, le Fonds de Compensation de la TVA et les subventions d'investissement. Elles peuvent également comprendre, si le Conseil Municipal le décide, un emprunt destiné à financer le programme d'investissements.

# LE BUDGET PRIMITIF 2022

Le Budget Primitif 2022 a été réalisé sur les bases du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté au Conseil Municipal lors du Débat d'Orientations Budgétaires le 21 février 2022.

Ce budget, qui sera voté au niveau du chapitre par nature avec une présentation fonctionnelle croisée, a été élaboré sur la base d'hypothèses réalistes, tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement

Celui-ci a pour objectif la préservation de notre autofinancement, tout en cherchant à maintenir la qualité des services et de nouveaux équipements liés à l'accroissement de notre population.

Séance du Conseil Municipal du 06 avril 2022

#### A/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de la commune

#### 1/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement pour 2022 sont une nouvelle fois construites de manière très prudente.

#### a/ <u>Les dotations de l'Etat</u>

La loi de Finances 2022 prévoit le maintien des dotations de l'Etat au niveau de 2021, avec une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale composante de l'enveloppe, quasiment stable.

#### b/ La fiscalité locale

Le produit de la fiscalité locale constitue la première ressource de notre budget.

Conformément à la Loi de Finances pour 2018 prescrivant la suppression progressive de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus de Taxe d'Habitation sur leur résidence principale.

Ainsi, ces contribuables ont bénéficié d'un dégrèvement de leur Taxe d'Habitation de 30 % en 2018, de 65 % en 2019 et de 100 % en 2020.

Pour les 20 % de ménages restant, qui n'étaient pas éligibles à ce dégrèvement en raison de revenus fiscaux supérieurs aux seuils fixés, l'allègement sera de 65 % en 2022 et de 100 % en 2023.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera donc de Taxe d'Habitation au titre de sa résidence principale. Celle-ci demeure cependant pour les résidences secondaires et les locaux vacants. Le taux de Taxe d'Habitation est dorénavant égal au taux voté pour l'année 2019, et notre collectivité ne dispose plus du pouvoir de taux sur la Taxe d'Habitation depuis 2020.

# Compensation du produit fiscal de la Taxe d'Habitation pour les communes : transfert du montant de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties perçue en 2020 par le Département à compter de 2021 :

La disparition du produit fiscal de la Taxe d'Habitation en 2021 a été compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties perçue sur leur territoire

Toutefois, et dans la mesure où commune par commune, les montants de la Taxe d'Habitation ne coïncideront pas forcément avec les montants de Taxe Foncière qui seront transférés, un coefficient correcteur a été institué.

Le coefficient correcteur recalculé pour chaque commune suite à la Loi de Finances pour 2022 est désormais figé, suite à l'intégration des bases des rôles supplémentaires 2020 connu en 2021. L'effet financier du coefficient correcteur 2022 (versement ou contribution) tiendra compte de la dynamique des bases des taxe foncières bâties.

#### Taux d'imposition 2022 :

Pour 2022, et comme cela a été le cas en 2021, il nous appartient donc de fixer les taux des Taxes Foncières.

Je vous propose de bien vouloir fixer comme suit les taux 2022 des Taxes Foncières, dans le respect de notre engagement de ne pas augmenter la fiscalité jusqu'à la fin du mandat en cours :

	Taux 2021	Taux 2022
Taxe sur le Foncier bâti	41,19 %	41,19 %
Taxe sur le Foncier non bâti	22,29 %	22,29 %

Le montant prévisionnel du produit de la fiscalité locale a ainsi pu être estimé à 1 886 000 € pour 2022.

#### c/<u>Les autres impôts et taxes</u>

Les autres impôts et taxes (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), taxe sur les pylônes électriques, Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE), taxe additionnelle aux droits de mutation, sont quant à eux estimés à environ 751 466 €.

#### d/Les produits des services communaux

En 2022, les dispositions sanitaires gouvernementales prévoient le maintien des écoles ouvertes. Par conséquent, le montant prévisionnel des recettes pour les services communaux devrait être comparable à 2019 au regard des effectifs de 2021, soit 211 500 €.

#### e/ <u>Une allocation compensatrice de TCM</u>

L'attribution de compensation est la différence entre les recettes et les dépenses communales transférées à la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole après expertise de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette recette assure donc la neutralité budgétaire des transferts de compétence, aussi bien pour la commune que l'EPCI, au moment de chaque transfert.

En 2021, l'allocation compensatrice versée par Troyes Champagne Métropole à notre commune a été inférieure à celle que nous avons perçue en 2020. En effet, TCM a cessé de nous reverser le montant perçu au titre du transfert de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères, conformément aux observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Pour 2022, aucun transfert de charges n'a été réalisé. Ainsi notre prévision de recettes pour l'allocation de compensation de TCM reste inchangée et s'élèvera à 468 516 € pour 2022.

#### 2/ Les dépenses de fonctionnement

Le contexte actuel nous oblige encore plus qu'habituellement à une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement afin de maintenir un niveau d'épargne suffisant et préserver notre capacité à investir.

#### a/ Les charges à caractère général

Les charges à caractère général feront toujours l'objet d'une attention particulière et la recherche d'économies et d'une meilleure efficacité restera la règle. Le montant des dépenses de fonctionnement des services est déterminé annuellement au plus près des besoins.

Il n'en reste pas moins que ces charges constituent pour beaucoup des recours à des prestataires (énergie, acquisition des fournitures) et qu'une grande partie d'entre elles peuvent être considérées comme difficilement compressibles. L'augmentation de l'inflation impacte fortement l'estimation du montant des charges à caractère générale.

La prévision pour 2022 est de 1 616 556 €.

#### b/ Les charges de personnel

Elles représentant le 1<sup>er</sup> poste de dépenses courantes. La masse salariale sera gérée de façon à répondre au mieux aux objectifs fixés pour 2022, tout en continuant à maintenir les charges de personnel à un niveau raisonnable.

Plusieurs facteurs seront à prendre en compte :

- la progression mécanique des salaires qui résulte du Glissement Vieillesse Technicité,
- d'éventuelles promotions internes,
- d'éventuels avancements de grade, notamment suite à concours,
- la rémunération des agents recenseurs pour le recensement 2022,
- la revalorisation des agents de catégorie C au 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- l'augmentation du point d'indice pour l'ensemble des fonctionnaires en juillet 2022 suite à l'annonce gouvernementale du 14 mars dernier,
- la titularisation d'un agent d'accueil et d'un responsable des services techniques.

Compte tenu de ces éléments, le montant de charges de personnel proposé au budget primitif 2022 s'élève à 1 770 000 €.

#### c/ Le soutien au monde associatif : les subventions aux associations

Pour 2022, les demandes des associations s'élèvent à 122 630 €.

Il vous est proposé le versement d'un montant total de **120 600** € aux différentes associations répartit comme suit :

secteur sportif: 75 900 €,
secteur culturel: 30 000 €,

- autres : 14 700 €.

#### d/ La subvention au CCAS

Le versement au CCAS pour 2022 peut être estimé à 20 000 €.

#### e/ Les intérêts de la dette

La somme consacrée au remboursement des intérêts de la dette, ICNE inclus, est en diminution :

- 41 267,12 € en 2021,
- 33 700,00 € en 2022

On peut observer une diminution du niveau des intérêts de la dette de notre commune dont la baisse devrait se poursuivre.

Séance du Conseil Municipal du 06 avril 2022

#### f/ La subvention au Budget Annexe de l'Espace Médical du Chêne

Une subvention d'équilibre au budget annexe du Complexe Médical Pluridisciplinaire s'avère nécessaire pour 2022. Le montant s'élèvera à 35 766.47 €.

#### B/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement regroupe :

- Les dépenses d'investissement, qui se traduisent par une modification durable de la valeur ou de la consistance du patrimoine de la collectivité (acquisition de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, de travaux, d'études...)
- Les recettes d'investissement, avec :
  - les recettes dites patrimoniales (taxe d'aménagement, FCTVA),
  - les subventions d'investissement liées à la réalisation des projets d'investissement.

#### 1/ Les recettes d'investissement

Les principales ressources d'investissement sont l'autofinancement, le FCTVA, la Taxe d'Aménagement, la dotation aux amortissements, les subventions et l'emprunt.

#### a/ <u>L'autofinancement</u>

L'autofinancement est une recette d'investissement constituée de l'excédent des recettes de fonctionnement (la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement), ainsi que des dotations aux amortissements.

Pour 2022, cet autofinancement est de 310 577 €.

#### b/ Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Pour rappel, le FCTVA rembourse la commune du montant de la TVA payé sur les dépenses d'investissement de l'année N-1 (2021 pour le FCTVA perçu en 2022).

#### Prévision de FCTVA pour 2022 : 39 000 €

#### c/ La dotation aux amortissements

Cette dotation est une **opération d'ordre** (dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement) qui **contribue à l'autofinancement**. Les amortissements sont prélevés sur la section de fonctionnement et constituent une recette d'investissement.

A noter que depuis notre changement de strate démographique, notre commune est tenue d'amortir la plupart de ses immobilisations corporelles et incorporelles.

#### Prévision de dotation aux amortissements pour 2022 : 306 000 €

#### d/ La Taxe d'Aménagement

La Taxe d'Aménagement s'est substituée à la Taxe Locale d'Equipement au 1<sup>er</sup> mars 2012. Elle est établie et perçue par l'intermédiaire de la Direction Départementale des Territoires, en 2 échéances, 12 et 24 mois après la délivrance de l'autorisation d'urbanisme. Cette taxe, d'un taux de 5 % pour notre commune, majoré jusqu'à 9,5 % pour certains secteurs, est destinée au financement des équipements publics générés par l'urbanisation.

Prévision de la Taxe d'Aménagement pour 2022 : 200 000 €.

#### e/ Les Subventions d'équipement

Le montant de ces recettes d'investissement est nécessairement tributaire du programme d'investissement que le Conseil Municipal décidera de retenir pour 2022.

**Prévision des subventions attendues** : 1 316 510 €

#### f/L'emprunt

Aucun emprunt n'a été inscrit au budget primitif 2022 qui vous est présenté. Le désendettement qui se poursuit d'année en année, permettra de conserver un bon niveau d'endettement lorsque nous devrons avoir recours à l'emprunt, notamment lors du démarrage des travaux de la construction du restaurant scolaire.

#### 2/ Les dépenses d'investissement

Il vous est proposé d'inscrire au budget primitif 2022 :

- ⇒ les projets inscrits en 2021, non réalisés ou réalisés partiellement et qui doivent être reportés sur l'exercice 2022,
- ⇒ les nouveaux programmes initiés par la nouvelle équipe municipale élue en novembre 2021.

Ces différents investissements sont détaillés ci-dessous en fonction des délégations de chaque adjoint.

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

Projets	DEPENSES PROPOSEES AU BP 2022	RECETTES ENVISAGEES AU BP 2022
Mairie - Licence JVS	17 000 €	-
Acquisition de chaises et chariots	5 000 €	-
Acquisition de matériels informatiques	6 750 €	-
Mairie - Fourniture et pose de caméra dans la salle du conseil (visio)	5 000 €	-
TOTAL	33 750 €	-

Séance du Conseil Municipal du 06 avril 2022

## **COMMUNICATION**

Projets	DEPENSES PROPOSEES AU BP 2022	RECETTES ENVISAGEES AU BP 2022
Mairie - Acquisition d'une borne pour affichage dématérialisée	5 000 €	-
TOTAL	5 000 €	-

## **VIE SCOLAIRE**

Projets	DEPENSES PROPOSEES AU BP 2022	RECETTES ENVISAGEES AU BP 2022
Ecoles - Acquisition de système pour suspension d'affiche	1 000 €	-
Ecoles - Acquisition de draisiennes et vélos	1 750 €	-
Ecoles - Acquisition de matériels informatiques	5 000 €	-
Ecoles - Mobiliers divers	2 160 €	-
Ecoles - Acquisition d'un lave-linge	500 €	
Accueil de loisirs - Acquisition de petits matériels	2 650 €	-
TOTAL	13 060 €	-

## **CADRE DE VIE**

Projets	REPORTS 2021 SUR ANNEE 2022	DEPENSES PROPOSEES AU BP 2022	RECETTES ENVISAGEES AU BP 2022
Mairie - Modification du parvis de la mairie	60 000 €	20 000 €	32 600 €
Aménagement de 10 agrès sportifs en extérieur		12 000 €	-
Acquisition de nouvelles illuminations de Noël		3 000 €	-
Acquisition de mobilier urbain (bancs et poubelles)		5 000 €	-
Ecole de musique - Acquisition de 2 cors		2 060 €	-
Services Techniques Municipaux - Acquisition de petits outillages		18 000 €	-
Services Techniques Municipaux - Acquisition d'un véhicule style Expert aménagé et un camion benne		60 000 €	-
Vestiaires foot - Acquisition d'un défibrillateur		1 000 €	-
TOTAL	60 000,00 €	121 060 €	32 600 €

## **URBANISME**

Projets	REPORTS 2021 SUR ANNEE 2022	DEPENSES PROPOSEES AU BP 2022	RECETTES ENVISAGEES AU BP 2022
Révision du Plan Local d'Urbanisme	5 400	45 000 €	-
Rue Paul Hervy – réfection d'une clôture et d'une porte	8 000	2 000 €	-
ZI Pivoisons - Clôture bassin d'orage	11 000	1 000 €	-
TOTAL	24 400€	48 000 €	-

## VIDÉOPROTECTION

Projets	REPORTS 2021 SUR ANNEE 2022	DEPENSES PROPOSEES AU BP 2022	RECETTES ENVISAGEES AU BP 2022
Installation d'un système de vidéoprotection sur la commune	150 000	-105 000 €	13 400 €
TOTAL	150 000	-105 000 €	13 400 €

## **BÂTIMENTS**

Projets	REPORTS 2021 SUR ANNEE 2022	DEPENSES PROPOSEES AU BP 2022	RECETTES ENVISAGEES AU BP 2022
Etude pour installation d'un nouveau bâtiment technique	60 000 €	60 000 €	-
Ecole maternelle - Mise en accessibilité du bâtiment	1 244 €	50 000 €	
Ecole élémentaire - Mise en accessibilité du bâtiment	12 508 €	50 000 €	58 700 €
Gymnase - Mise en accessibilité du bâtiment	6 760 €	24 000 €	
Gymnase - Eclairage LED		60 000 €	-
Ecole maternelle - Installation d'une climatisation	9 000 €	-4 000 €	-
Ecole - Réfection de l'allée menant aux classes		5 000 €	-
Mairie - Remise en état du tableau électrique	4 000 €	2 000 €	-
Construction d'un restaurant scolaire	236 799 €	263 201 €	-
TOTAL	330 311 €	510 201 €	58 700 €

## **VOIRIE**

PROJETS	REPORTS 2021 SUR ANNEE 2022	DEPENSES PROPOSEES AU BP 2022	RECETTES ENVISAGEES AU BP 2022
Etude circulation sécurité	-14 000 €	10 773 €	-
Eclairage LED luminaires de la commune		110 000 €	
Installation poteaux incendie	3 100 €	7 000 €	
Installation radar solaire		2 250 €	750 €
Création avaloirs		5 226 €	-
Aménagement rue Berthelin de Rosières		1 000 €	-
Aménagement rue Pasteur (à proximité de SOCOBOIS		1 000 €	-
Aménagement chemin des Mauberts		50 000 €	-
Création passage piétons rue Victor Hugo		2 000 €	
Achat panneaux signalisation		5 000 €	
TOTAL	-10 900 €	194 249 €	750 €

## **SPORTS**

Projets	REPORTS 2021 SUR ANNEE 2022	DEPENSES PROPOSEES AU BP 2022	RECETTES ENVISAGEES AU BP 2022
Création d'un terrain de foot synthétique	1 050 000	1 050 000 €	700 000 €
TOTAL	1 050 000	1 050 000 €	700 000 €

# STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Etat de la dette au 01/01/2022 :

Au 31/12	Capital restant dû	Intérêts	Amortissement	Annuités
2022	703 149,81	39 814,50	170 990,57	210 805,07
2023	525 291,86	31 614,10	178 772,02	210 386,12
2024	358 003,14	22 936,43	160 662,70	183 599,13
2025	245 523,28	15 024,36	105 894,27	120 918,63
2026	221 095,86	9 782,68	25 463,31	35 245,99
2027	195 632,55	8 702,66	26 543,33	35 245,99
2028	169 089,22	7 576,62	27 669,37	35 245,99
2029	141 419,85	6 402,59	28 843,33	35 245,92
2030	112 576,52	5 178,52	11 958,94	17 137,46
2031	100 617,58	4 628,41	12 509,05	17 137,46
2032	88 108,53	4 052,99	13 084,47	17 137,46
2033	75 024,06	3 451,11	13 686,35	17 137,46
2034	61 337,71	2 821,53	14 315,93	17 137,46
2035	47 021,78	2 163,00	14 974,46	17 137,46
2036	32 047,32	1 474,18	15 663,28	17 137,46
2037	16 384,04	753,42	16 384,04	17 137,46

# LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET PRIMITIF 2022

# Commune de Rosières-Près-Troyes

## Projet de Budget Primitif 2022 Vue d'ensemble

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes	4 644 667,08 €		
dont 944 803,08 € d'excédent de fonctionnement reporté			
	dont 35 000 € d'Opérations d'Ordre Budgétaire		
Dépenses	4 028 090,08 €		
	dont 230 000 € de dépenses imprévues		
	-		
Soit un autofinance	ement de 616 577,00 €		
	se répartit comme suit :		
	n recette d'investissement,		
306 000,00 € d'Opérations d'Or	rdre Budgétaire (Amortissements)		
Section d'in	VESTISSEMENT		
Recettes	3 667 015,00 €		
Excédent de fonctionnement capitalisé	609 741,43 €		
Excédent reporté	885 186,57 €		
Autofinancement (virement de la S. Fonct.)	310 577,00 €		
FCTVA	39 000,00 €		
Taxe Aménagement	200 000,00 €		
Subventions	1 250 865,00 €		
Opération d'Ordre Budgétaire	306 000,00 €		
Reports	65 645,00 €		
Dépenses	3 667 015,00 €		
Remboursement du capital de la dette	171 000,00 €		
Propositions des commissions	1 846 047,00 €		
Reports	1 560 573,00 €		
Opérations d'ordre budgétaire	35 000,00 €		
I — .			

54 395,00 €

Dépenses imprévues

#### COMMUNE DE ROSIERES-PRES-TROYES - PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

#### PRESENTATION PAR NATURE

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en euros)

CHAPITRES	LIBELLES	POUR MÉMOIRE AUT ORISATIONS BUDGET AIRE S 2021	REALISE PREVISIONNEL 2021	PROPOSITIONS 2022	OBSERVATIONS		
	Recettes de fonctionnement votées par chapitre						
013	Atténuations de charges	24 000,00€	70 760,78€	54 000 €	* Remboursement amêts maladie des a gents communaux		
70	Revenus de gestion courante	206 000,00€	209 120,16 €	211 500 €	* Recettes des services communaux (accueil de loisirs, restaurant scolaire, , club ados, école de musique)		
					* Versement Conseil Départemental entretien de la Technopole		
73	Impôts et taxes	2 345 070,00€	2 390 488,03€	2 434 942 €	* Autres impôts et taxes (taxe sur les pylônes, TCCFE, droits de mutation)     * Contribution's directes (Taxes Foncières)		
					* Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales		
					* Taxe Locale sur la publicité extérieure		
					* DGF  * Dotation nationale de péréquation  * Subvention de fonctionnement diverses		
					* Compensations diverses de l'Etat		
74	Dotation's et participations	921 140,00€	958 634,51 €	943 420 €	* FCTVA pour les dépenses d'entretien (voirie et bâtiments)		
					* Dérogations scolaires		
					* Remboursement par Troyes Champagne M étropole pour l'entretien de la ZI des Pivoisons		
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00€	10 298,28€	17 000 €	* Revenus des immeubles : loyers Poste + Grange et location de salles		
76	Produits financiers	2,00€	1,95 €	2€	* Parts sociales Crédit Agricole		
77	Produits exceptionnels	3 200,00 €	7 339,10 €	4 000 €	* Dons * Indemnités de sinistre		
	Total recettes réalites	3 504 412,00 e	3 646 642.81 €	3 664 864 €			
002 042	Excédent de fonctionnement N - 1 reporté	824 481,00 €	24.406.00.6	944 803,08 € 35 000 €	* Dotations aux amortissements des subventions		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 190,00 €	34 186,00 €	388888888888888888888888888888888888888	d'équipement		
	Total recettes d'ordre TOTAL GENERAL DES	858 677,00 €	34 186,00 €	979 803 08 €			
RE	CETTES DE FONCTIONNEMENT	4 363 083,00 €	3 680 828,81 €	4 644 667,08 €			

## COMMUNE DE ROSIERES-PRES-TROYES - PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

#### PRESENTATION PAR NATURE

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)

CHAPITRES	LIBELLES	POUR MÉMOIRE AUTORISATIONS	REALISE 2021	PROPOSITIONS	OBSERVATIONS		
		BUDGETAIRES 2021		2022			
	Dépenses de fonctionnement votées par chapitre						
011	Charges générales	997 360,00€	813 332,30 €	1 616 556,61 €			
012	Charges de personnel	1 705 000,00€	1 648 986,14€	1 770 000 €			
					* indemnités Maire et Adjoints		
					* Contributions aux organismes de regroupement (SDEA)		
65	Autres charges de gestion courante	266 465,00€	162 507,67 €	374 333 €	* Dérogations scolaires		
					* Subvention CCAS		
					* Subventions aux associations		
66	Charges financières	42 000,00 €	41 267,12 €	33 700 €	* Remboursement des intérêts des emprunts et Intérêts Courus Non Echus		
67	Charges exceptionnelles	3 000,00€		3 000 €	* Notamment concours des Maisons Fleuries		
68	Dotations aux provisions	275,00€	275,00€	500 €			
022	Dépenses imprévues	15 000,00€	-	230 000 €	* Part de l'autofinancement affectée aux dépenses imprévues		
Te	tal dépenses réglies	3 029 100,00 €	2 666 368,23 €	4 028 090.08 €			
023	Virement à la section d'investissement	1 049 583,00 €	-	310 577 €			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	284 400,00€	284 397,39€	306 000 €	* Dotations aux amortissements		
To	tal dépenses d'ordre	1 333 983.00 €	284 397 39 €	616 577.00 €			
	TAL GENERAL DES ES DE FONCTIONNEMENT	4 363 083,00 €	2 950 765,62 €	4 644 667,08 €			

# PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en euros)

FONCTIONS	LIBELLES	POUR MÉ MOIRE AUT ORISATIONS BUDGET AIRES 2021	RE ALISE PREVISIONNEL 2021	PROPOSITIONS 2022	OBSERVATIONS
0	Services généraux des administrations publiques locales	4 054 748,00€	3 335 120,78€	3 373 092 €	
1	Sécurité et salubrité publique	-	11 081,85€	7 000 €	
2	Enseignement – Formation	131 750,00€	160 992,05€	155 002 €	
3	Culture	24 700,00€	18 287,47€	18 000 €	
4	Sports et jeunesse	108 175,00€	110 406,20€	104 270 €	
5	Interventions sociales et santé	0,00€	-	-	
6	Famille	0,00€	-	-	
7	Logement	4 600,00€	3 994,68€	2 000 €	
8	Aménagement et services urbains, environnement	4 920,00€	6 777,78€	5 500 €	
9	Action économique	-	-		
	Total recettes réelles	4 328 893,00 €	3 646 660,81 €	3 664 864,00 €	
0	Services généraux des administrations publiques locales	34 190,00€	34 168,00€	979 803,08 €	
	Total recettes d'ordre	34 190,00 €	34 168,00 €	979 803,08 €	
REC	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 680 828,81€	4 644 667,08 €	

# PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)

FONCTIONS	LIBELLES	POUR MÉ MOIRE AUT ORISATIONS BUDGET AIRES 2021	RE ALISE PREVISIONNEL 2021	PROPOSITIONS 2022	OBSERVATIONS
0	Services généraux des administrations publiques locales	1 145 610,00€	1 050 403,04€	1 761 859 €	
1	Sécurité et salubrité publique	70 885,00€	65 411,32€	71 255 €	
2	Enseignement – Formation	528 080,00€	541 506,60€	627 375€	
3	Culture	202 895,00€	169 052,72€	224 975€	
4	Sports et jeunesse	432 495,00€	324 586,41€	409 378 €	
5	Interventions sociales et santé	7 100,00€	4 651,07€	6 700 €	
6	Famille	10 000,00€	4 184,25€	9 000 €	
7	Logement	200,00€	3 153,51€	3 800 €	
8	Aménagement et services urbains, environnement	631 835,00€	503 419,31€	913 748 €	
9	Action économique	-	-	-	
	Total dépenses réelles	3 029 100,00 €	2 666 368,23 €	4 028 090,08€	
0	Services généraux des administrations publiques locales	1 333 983,00€	284 397,39€	616 577 €	
	Total dépenses d'ordre	1 333 983,00 €	284 397,39 €	616 577,00 €	
DEP	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 950 765,62€	4 644 667,08 €	

## COMMUNE DE ROSIERES-PRES-TROYES - PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

## PRESENTATION PAR NATURE

## RECETTES D'INVESTISSEMENT (en euros)

		POUR MÉMOIRE	RE ALISE	PROPOS	ITIONS 2022	TOTAL	
CHAPITRES	LIBELLES	AUT ORISATIONS BUDGET AIRES 2021	PREVISIONNEL 2021	Reports 2021 sur 2022	Nouvelles propositions	PROPOSITION BP 2022	OBSE RVATIONS
		ı	Recettes d'invest	issement votées	s par chapitre		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	736 804,00 €	-	-	885 187 €	885 186,57 €	
O24	Produit des cessions	9 000,00 €	-	9 000 €	-	9 000,00€	* C ession espace vert centre communal
							* FCTVA
10	Dotations, fonds divers et réserves	266 380,00 €	497 421,97 €		848 741 €	848 741,43 €	* Taxe d'Am énagement
	ieseives						* Excédent de fonctionnement capitalisé
13	Subventions d'équipement	128 159,00 €	63 980,15 €	56 645 €	1 250 865€	1 307 510,00€	* Subventions d'équipements
21	Immobilisations corporelles		28,00€	-	<b>-</b>	-	
23	Immobilisations en cours	-	374,57 €	-	-	-	
Ĭř	otal recettes réelles	1 140 343,00 €	561 804,69 €	65 645 €	2 984 793 €	3 050 438 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	1 049 583,00 €	-		310 577 €	310 577,00€	
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	284 400,00 €	284 397,39 €	-	306 000€	306 000,00 €	
I	xal recettes d'ordre	1 333 983,00 €	284 397,39 €	0 €	616 577 €	616 <b>5</b> 77 €	
DES REC	TOTAL GENERAL CETTES D'INVESTISSEMENT	2 474 326,00 €	846 202,08 €	65 645,00 €	3 601 370€	3 667 015€	

## COMMUNE DE ROSIERES-PRES-TROYES - PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

## PRESENTATION PAR NATURE

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en euros)

CHAPITRES	LIBELLES	POUR MÉMOIRE AUT ORISATIONS	RE ALISE	PROPOS	ITIONS 2022	TOTAL PROPOSITION BP	OBSERVATIONS
CILITIRED	EIBEEE.	BUDGET AIRES 2021	PREVISIONNEL 2021	Reports 2021 sur 2022	Nouvelles propositions	2022	OBSERVATIONS
		E.	Dépenses d'inves	tissement votée	s par chapitre		
10	Immobilisations coroporelles	60 085,00 €	59 740,36 €	-	-		
16	Remboursement du capital de la dette	164 000,00 €	163 988,15 €	-	171 000€	171 000 €	Remboursement du capital des emprunts
20	Immobilisations incorporelles	25 985,00 €	19 218,00 €	6 166 €	122 000 €	128 166 €	
204	Subventions d'équipement versées	221 830,00 €	162 228,36 €	10 100 €	110 000€	120 100 €	Frogramme univestissements
21	Immobilisations corporelles	561 706,00 €	132 165,79 €	303 710 €	294 846 €	598 556 €	des commissions
23	Immobilisations en cours	1 390 530,00 €	126 292,98 €	1 240 597 €	1 319 201€	2 559 798 €	
To	ial déponses réelles	2 4 24 136,00 €	663 633,64 E	1 560 573 €	2 017 047 €	3 \$77 620 €	
020	Dépenses imprévues	16 000,00 €	-		54 395 €	54 395 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	34 190,00 €	34 186,00 €	-	35 000 €	35 000 €	Dotations aux amortissements des subventions d'équipement
Tel	al dépenses d'ordre	50 190,00 €	34 186,00 €	0 €	89 395 €	89 395 €	
	ENERAL DES DEPENSES 'INVESTISSEMENT	2 474 326,00 €	697 819,64€	1 560 573 €	2 106 442€	3 667 015€	

#### COMMUNE DE ROSIERES-PRES-TROYES

## PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

## RECETTES D'INVESTISSEMENT (en euros)

, <del>4</del> 5		POUR MEMOIRE	DE ALLEE	PROPOSIT	IONS 2022	TOTAL	
FOTCTIONS	LIBELLES	AUT ORISATIONS BUDGET AIRES 2021	RE ALISE PREVISIONNEL 2021	Reports 2021 sur 2022	Nouvelles propositions	PROPOSITION BP 2022	OBSE RVATIONS
0	Services généraux des administrations publiques locales	1 006 124,00€	499 489,97€		1 766 528€	1 766 528€	
1	Sécurité et salubrité publique	-	-		14 150€	14 150€	
2	Enseignement - Formation	-	-		250 465€	250 465€	
3	Culture	9 500,00€	9 531,00€		-	-	
4	Sports et jeunesse	6 666,00€	-		713 150€	713 150€	
5	Interventions sociales et santé	39 378€	39 378,73 €		-	-	
6	Famille	-	-		-	-	
7	Logement	-	-		-	-	
8	Aménagement et services urbains, environnement	78 675,00€	13 404,99 €	65 645,00€	240 500€	306 145€	
9	Action économique	-	-		-	-	
	Total recettes réelles	1 140 343,00 €	561 804,69 €	65 645 €	2 984 793€	3 050 438 €	
0	Services généraux des administrations publiques locales	1 333 983,00€	284 397,39€		616 577 €	616 577 €	
	Total recettes d'ordre	1 333 983.00 €	284 397,39 €	0.€	616 577 €	616 577 €	
	SENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 474 326,00€	846 202,08€	65 645 €	3 601 370 €	3 667 015 €	

#### COMMUNE DE ROSIERES-PRES-TROYES

## **PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022**

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en euros)

45		POUR MEMOIRE		PROPOSIT	TIONS 2022	TOTAL	
FORCIUMS	LIBELLES	AUT ORISATIONS BUDGET AIRES 2021	RE ALISE PREVISIONNEL 2021	Reports 2021 sur 2022	Nouvelles propositions	PROPOSITION BP 2022	OBSERVATIONS
0	Services généraux des administrations publiques locales	390 260,00€	285 736,91€	35 406 €	280 250 €	315 656 €	
1	Sécurité et salubrité publique	159 230,00€	-	159 230€	-95 750€	63 480€	
2	Enseignement - Formation	169 244,00€	40 491,19 €	124 610€	377 261 €	501 871 €	
3	Culture	15 725,00€	4 423,60€	12 600€	2 060€	14 660€	
4	Sports et jeunesse	98 132,00€	23 112,86 €	6 700€	1 135 000€	1 141 700€	
5	Interventions sociales et santé	5 500,00€	39 778,73 €	-	-	-	
6	Famille	-	-	-	-	-	
7	Logement	2 740,00€	-	-	-	-	
8	Aménagement et services urbains, environnement	1 596 995,00€	270 090,35€	1 222 027€	318 226€	1 540 253€	
9	Action économique	2 310,00€	-		-	-	
	Total dépenses réelles	2 440 136,00 €	663 633,64 €	1 560 573 €	2 017 047 E	3 577 620 €	
0	Services généraux des administrations publiques locales	34 190,00€	34 186,00 €	-	89 395€	89 395€	
	Total dépenses d'ordre	34 190,00 €	34 186,00 €	0 €	89 395 €	89 395 €	
	GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 474 326,00€	697 819,64€	1 560 573 €	2 106 442 €	3 667 015 €	

## CONCLUSION

Le projet de budget primitif qui vous est présenté retrace l'essentiel des projets qui devraient être réalisés en ce début de mandat.

L'objectif poursuivi est de coordonner ce programme d'investissements important tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES						
POUR	CONTRE	ABSTENTION				
25	0	0				

## 11. Budget annexe Espace Médical du Chêne – Budget primitif 2022

Transmis en Préfecture le 06/04/2022 Affiché le 06/04/2022 Délibération n° 2022-04-019

Rapporteur: Monsieur le Maire

Il vous est soumis le projet de Budget Primitif 2022 relatif au Budget Annexe de l'Espace Médical du Chêne.

Ce Budget retrace les opérations relatives à la maison médicale créée depuis quelques années et relatives à son fonctionnement.

#### BUDGET ANNEXE ESPACE MEDICAL DU CHENE

#### PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

#### PRESENTATION PAR NATURE

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en euros)

		POUR MÉMOIRE	REALISE PREVISIONNEL	PROPOSITIONS	OBSERVATIONS
CHAPITRES	LIBELLES	AUTORISATIONS BUDGETAIRES 2021	2021	2022	Dont
74	Dotations et participations	39 380 €	39 378,73€	35 766,47 €	
75	Autres produits de gestion courante	47 000€	44 938,18 €	50 500 €	* Loyers + Charges percus pour les cabinets médicaux et para-médicaux
	TOTAL CONTRACTOR AND ADDRESS OF THE PARTY OF	#e 3#0 €	84 316,914	86 266 £	
002	Excédent de fonctionnement N-1 reporté	702,00€		6 122,53 €	
	Fotal receites d'ordre	702 €	0.00 €	6 122 5 €	
	OTAL GENERAL DES TES DE FONCTIONNEMENT	87 082€	84 316,91€	92 389,00 €	

#### BUDGET ANNEXE ESPACE MEDICAL DU CHENE

#### PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

#### PRESENTATION PAR NATURE

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)

		POUR MÉMOIRE		DD O DO SITION S	OBSERVATIONS
CHAPITRES	LIBELLES	AUTORISATIONS BUDGETAIRES 2021	REALISE PREVISIONNEL 2021	PROPOSITION S 2022	Dont
011	Charges générales	20 389€	17 076,21€	24 387 €	* Coûts de fonctionnement de l'EMC (eau, assainissement, électricité, télésurve illance, internet,)
65	Autres charges de gestion courante	-	-	2€	* Régularisation de TVA 2021
68	Charges financières	17 441 €	17 350,63 €	31 500 €	* Remboursement des intérêts d'emprunts et interets œurus non echus
	(ora dependent rentes	37.830 E	3455546	55 830 00 E	
O23	Virement à la section d'investissement	49 252€	-	36 500 €	
	Fold sépassos d'ordre	49 252 €	0,00€	36 500 €	
	OTAL GENERAL DES SES DE FONCTIONNEMENT	87 082€	34 426,84€	92 389 €	

# PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en euros)

FONCTIONS	LIBELLES	POUR MÉMOIRE AUTORISATIONS BUDGETAIRES 2021	C.A. PREVISIONNEL 2021	PROPOSITIONS 2022	OBSERVATIONS
5	Interventions sociales et santé	86 380 €	84 316,91 €	92 389 €	Estimation des loyers et charges à percevoir en 2022 + reversement subvention commune
	Total recettes réelles	86 380 €	84 316,91 €	92 389 €	
0	Interventions sociales et santé	702 €			
	Total recettes d'orde	702 €	0,00 €	0€	
_	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		84 316,91 €	92 389 €	

# PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022 PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)

FONCTIONS	LIBELLES	POUR MÉMOIRE AUTORISATIONS BUDGETAIRES 2021	C.A. PREVISIONNEL 2021	PROPOSITIONS 2022	OBSERVATIONS
1 11	Services généraux des administrations publiques locales	51 593 €	6 064,83€		
5	Interventions sociales et santé	35 489 €	28 362,01 €	55 889 €	
	Total dépenses réelles	87 082 €	34 426,84 €	56 889 €	
1 7	Services généraux des administrations publiques locales		-	36 500 €	
	Total depenses d'ordre	0 €	0€	36 500 €	
	OTAL GENERAL DES SES DE FONCTIONNEMENT	87 082 €	34 426,84 €	92 389 €	

#### BUDGET ANNEXE ESPACE MEDICAL DU CHENE

## PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

## PRESENTATION PAR NATURE

## RECETTES D'INVESTISSEMENT (en euros)

		POUR MÉ MOIRE	AUTOPICATIONS REALISE		ITIONS 2022	TOTAL	ODSTDY ATIONS
CHAPITRES	LIBELLES	BUDGET AIRE S 2021	PRE VISIONNE L 2021	Reports 2021 sur 2022	Nouvelles propositions	PROPOSITION BP 2022	OBSERVATIONS
001	Solde d'execution de la section d'investissement reporté			-	32 749,69€	32 749,69 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	309 208€	309 207,04€		44 470,31 €	44 470,31 €	
16	Emprunt en euros	457 894€	457 833,50€	-	-	-	
23	Immobilisations en cours		17,55€	-	-	-	
Ĩ	ial receiles réelles	767 102 €	767 058,09 €	<u> </u>	772279		
()21	Virement de la section de fonctionnement	49 252€	-	-	36 500 €	36 500 €	
Ì	otal recettes d'ordre	49 252 €	9.6	9 €	36 500 €	36 500 €	
	GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	816 354€	767 058,09€	0 €	113 720 €	113 720 €	

#### BUDGET ANNEXE ESPACE MEDICAL DU CHENE

## **PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022**

## PRESENTATION PAR NATURE

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en euros)

CHAPITRES	LIBELLE S	POUR MÉ MOIRE AUTORISATIONS BUDGETAIRES 2021	RE ALI SE PREVISIONNEL 2021	Reports 2021 sur	ITIONS 2022 Nouvelles propositions	TOTAL PROPOSITION BP 2022	OBSERVATIONS
001	Solde d'execution de la section d'investissement reporté	641 497,00 €		2022		-	
16	Emprunt en euros	19 301€	19 296,32€		36 500,00€	36 500 €	* Rembours ement du capital des emprunts
21	Immobilisations corporelles	6 082€	1 263,11€		-		
23	Immobilisations en cours	149 474€	72 252,93€	77 220,00 €	-	77 220 €	* Travaux de construction de l'Espace Médical du Chêne et équipement des bâtiments
To	ial dépenses réalles	174867€	9281236€	77 220 €	3€ 500 €	11 € 720 €	
	GENERAL DES DEPENSES 'INVESTISSEMENT	174 857€	92 812,36€	77 220 €	36 500 €	113 720 €	

# BUDGET ANNEXE ESPACE MEDICAL DU CHENE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

#### PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

## RECETTES D'INVESTISSEMENT (en euros)

FONCTIONS		POUR MEMOIRE AUTORISATION S BUDGETAIRE S 2021	CA PREVISIONNEL 2021	PROPOSITIONS 2022	OB SERVATIONS
0	Services généraux des administrations publiques locales	309910€	309 834 €		
5	Interventions sociales et santé	506 444 €	457 224,55 €	113 720 €	
	Total recettes d'ordre	876 354 €	767 058,09 €	113 720 €	
	AL GENERAL DES ES D'INVESTISSEMENT	816 354 €	767 058,09€	113 720 €	

## BUDGET ANNEXE ESPACE MEDICAL DU CHENE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

#### PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en euros)**

FONCTIONS	LIBELLES	POUR MEMOIRE AUTORISATION S BUDGETAIRE \$ 2021	CA PREVISIONNEL 2021	PROPOSITION S 2022	OB SERVATIONS
	Services généraux des administrations publiques locales	660 798 €	19 296 €		
5	Interventions sociales et santé	155 556 €	73 516,04 €	113 720 €	
	Total depenses reciles	816 354 €	92 812 €	113 720 €	
	TAL GENERAL DES SES D'INVESTISSEMENT	816 354 €	92 812,36 €	113 720 €	

## ETAT DE LA DETTE AU 01/01/2022

Au 31/12	Capital restant dû	Intérêts	Amortissement	Annuités
2022	1 377 638,58 €	18 134,80 €	36 085,10 €	54 219,90 €
2023	1 341 208,38 €	17 763,17 €	36 430,20 €	54 193,37 €
2024	1 304 428,50 €	17 329,97 €	36 779,88 €	54 109,85 €
2025	1 267 294,29 €	16 892,32 €	37 134,21 €	54 026,53 €
2026	1 229 801,05 €	16 450,19 €	37 493,24 €	53 943,43 €
2027	1 191 944,01 €	16 003,48 €	37 857,04 €	53 860,52 €
2028	1 153 718,34 €	15 552,15 €	38 225,67 €	53 777,82 €
2029	1 115 119,15 €	15 096,12 €	38 599,19 €	53 695,31 €
2030	1 076 141,45 €	14 635,32 €	38 977,70 €	53 613,02 €
2031	1 036 780,23 €	14 169,70 €	39 361,22 €	53 530,92 €
2032	997 030,37 €	13 699,17 €	39 749,86 €	53 449,03 €
2033	956 886,70 €	13 223,66 €	40 143,67 €	53 367,33 €
2034	916 343,96 €	12 743,10 €	40 542,74 €	53 285,84 €
2035	875 396,82 €	12 257,40 €	40 947,14 €	53 204,54 €
2036	834 039,90 €	11 766,53 €	41 356,92 €	53 123,45 €
2037	792 267,71 €	11 270,36 €	41 772,19 €	53 042,55 €
2038	750 074,72 €	10 768,87 €	42 192,99 €	52 961,86 €
2039	707 455,29 €	10 261,93 €	42 619,43 €	52 881,36 €
2040	664 403,72 €	9 749,50 €	43 051,57 €	52 801,07 €
2041	620 914,20 €	9 231,45 €	43 489,52 €	52 720,97 €
2042	576 980,91 €	8 707,76 €	43 933,29 €	52 641,05 €
2043	532 597,87 €	8 178,30 €	44 383,04 €	52 561,34 €
2044	487 759,05 €	7 643,01 €	44 838,82 €	52 481,83 €
2045	442 458,37 €	7 101,83 €	45 300,68 €	52 402,51 €
2046	396 689,63 €	6 554,60 €	45 768,74 €	52 323,34 €
2047	370 626,60 €	6 001,29 €	26 063,03 €	32 064,32 €
2048	344 236,17 €	5 595,16 €	26 390,43 €	31 985,59 €
2049	317 513,06 €	5 183,94 €	26 723,11 €	31 907,05 €
2050	290 451,86 €	4 767,50 €	27 061,20 €	31 828,70 €
2051	263 047,13 €	4 345,82 €	27 404,73 €	31 750,55 €
2052	235 293,30 €	3 918,76 €	27 753,83 €	31 672,59 €
2053	207 184,73 €	3 486,24 €	28 108,57 €	31 594,81 €
2054	178 715,72 €	3 048,21 €	28 469,01 €	31 517,22 €
2055	149 880,43 €	2 604,54 €	28 835,29 €	31 439,83 €
2056	120 672,94 €	2 155,15 €	29 207,49 €	31 362,64 €
2057	91 087,30 €	1 699,98 €	29 585,64 €	31 285,62 €
2058	61 117,40 €	1 238,89 €	29 969,90 €	31 208,79 €
2059	30 757,04 €	771,81 €	30 360,36 €	31 132,17 €
2060	0,00 €	298,67 €	30 757,04 €	31 055,71 €

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES					
POUR	POUR CONTRE ABSTENTION				
25	0	0			

#### 12. Versement des subventions aux associations pour l'exercice 2022

Transmis en Préfecture le 06/04/2022 Affiché le 06/04/2022 Délibération n° 2022-04-020

Rapporteur: Monsieur le Maire

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'aide au milieu associatif et social, il vous est proposé les demandes de subvention des associations pour l'exercice 2022.

En application de la règlementation sur la transparence financière, il vous est rappelé que les Conseillers Municipaux membres du Bureau d'associations subventionnées par la commune, ne prendront pas part au vote des subventions qui les concernent.

Pour les autres subventions, le vote sera globalisé.

ASSOCIATIONS	Montant accordé 2022	Observations
RENOUVELLEMENT		
ADMR Aube	250 €	
ADPC10 - Association Départementale pour la Protection Civile	500€	
AFEE - Association Française de l'Epilepsie de l'Enfant	300 €	
Banque Alimentaire	800€	
BTP CFA AUBE	500€	5 apprentis *100 €
CSAG - Club Sportif et Artistique de la Gendarmerie	700€	
Club des Amis de Rosières - Subvention générale	8 000 €	
Comité des Fêtes et des Loisirs	22 000 €	
Comité des Fêtes de la Caserne Oger	500 €	
Comité Départemental Handisport Aube	200€	
Comité Social du Personnel Communal	9 400 €	
Croqueurs de pommes	50 €	
EEMA - Ecole des enfants malades de l'Aube	900€	
Les Restos du Cœur	200€	
ROS Subvention Générale	75 000 €	
Société de chasse de Rosières	150 €	
UNAFAM - Union National des amis et familles de malades mentaux	450 €	
UNCAFN ROSIERES	700€	
TOTAL	120 600 €	

#### ⇒ R.O.S. Subvention Générale :

	RESULTAT DES VOTES			Monsieur	Iohan	PILLOUD,	membre	du
	<b>POUR</b>	CONTRE	ABSTENTION			,		uu
Ī	24	0	0	Bureau, ne	prena pa	as part au vote	<del>.</del> .	

#### ⇒ Comité des Fêtes :

RESULTAT DES VOTES		S VOTES	Madame Cécile RIGAUD, Messieurs Patrick
POUR	CONTRE	ABSTENTION	MELCHERS et Cristian NACU, membres du
22	0	0	bureau, ne prennent pas part au vote.

#### ⇒ Comité Social du Personnel Communal :

RESULTAT DES VOTES			Madame Nadège LEVAIN-LAURENCEAU,
POUR	CONTRE	ABSTENTION	,
24	0	0	membre du bureau, ne prend pas part au vote.

#### $\Rightarrow$ Autres subventions:

RESULTAT DES VOTES					
POUR	CONTRE ABSTENTION				
25	0	0			

#### 13. Frais de représentation de Monsieur le Maire

Délibération n° 2022-04-021

Transmis en Préfecture le 06/04/2022 Affiché le 06/04/2022

Rapporteur: Monsieur Michel OUDIN

Mes Chers Collègues,

L'article L. 2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut percevoir une indemnité pour frais de représentation.

Celle-ci est votée par le Conseil municipal sur les ressources ordinaires de la commune qui en décide le montant.

L'objet de cette indemnité pour frais de représentation est de couvrir les dépenses supportées par le Maire à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt des affaires de la commune.

Il est proposé de fixer le montant annuel d'indemnité pour frais de représentation alloué à Monsieur le Maire à 1 600 €.

Un état des dépenses engagées au titre de cette indemnité sera communiqué annuellement.

Le reliquat des sommes non utilisées restera inscrit au budget de la commune.

L'indemnité sera versée sur la base des frais réels des justificatifs (facture acquittée et état de consommation des crédits).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2123-19,

Il vous est proposé,

DE FIXER le montant annuel d'indemnité pour frais de représentation alloué à Monsieur le Maire de Rosières-près-Troyes à 1 600,00 €.

Ces dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget de la commune de Rosières-près-Troyes, exercice 2022 et suivants, Chapitre 65 – article 6536 – fonction 0, en nomenclature M 14.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES						
POUR	POUR   CONTRE   ABSTENTIONS					
23	0	02				

#### 14. Adoption de la nomenclature M57 au 01 janvier 2023

Transmis en Préfecture le 06/04/2022 Affiché le 06/04/2022 Délibération n° 2022-04-022

Rapporteur: Monsieur le Maire

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

#### Ainsi:

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel);
- ✓ en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Ville de Rosières près Troyes son budget principal et son budget annexe (Espace Médical du Chêne).

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Il vous est proposé d'approuver le passage de la Ville de Rosières près Troyes à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES				
POUR	CONTRE	ABSTENTION		
25	0	0		

# 15. Révision du Plan Local d'urbanisme – Objectifs poursuivis et modalités de concertation

Transmis en Préfecture le 06/04/2022 Affiché le 06/04/2022 Délibération n° 2022-04-023

Rapporteur: Monsieur Bruno MAYEUR

La Commune de Rosières-près-Troyes dispose actuellement d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 23 novembre 2015 puis modifié le 12 novembre 2018.

Ce document a été établi dans le cadre de perspectives de développement et un contexte territorial qui a évolué notamment en matière d'enjeux de développement urbain et la préservation des espaces naturels et agricoles.

Par ailleurs, l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale des Territoires de l'Aube, approuvé le 10 février 2020 et entré en vigueur le 29 juillet 2020, définit des orientations confortées à horizon 2035.

Aujourd'hui, compte-tenu des évolutions du cadre réglementaire et législatif, de l'obsolescence de certaines dispositions du document de planification et de ses termes, il apparaît nécessaire d'élaborer un nouveau Plan Local d'Urbanisme.

Sa révision permettra d'inscrire la planification de la commune dans une nouvelle dynamique plus en lien avec les évolutions sociétales et les problématiques territoriales, les préoccupations de transition écologique et de lutte contre le réchauffement climatique et, in fine, de fournir un cadre de vie qualitatif aux habitants.

Pour ces raisons, il apparaît opportun de disposer d'un nouveau document d'urbanisme.

#### 1- Les objectifs de la révision générale du PLU :

Outre les objectifs fixés par les articles L.101-1 à L.101-3 et L153-11 du Code de l'Urbanisme et L.2021-1104 du Code de l'Environnement, les objectifs poursuivis lors de la révision générale du PLU :

Séance du Conseil Municipal du 06 avril 2022

- ❖ Affirmer la cohérence et la synergie de l'articulation de l'aménagement et du développement de Rosières-près-Troyes avec l'échelle de l'agglomération, contribuer à la mise en œuvre du projet de territoire du SCoT des Territoires de l'Aube;
- ❖ Viser un développement démographique harmonieux en cohérence avec son identité et maintenir la cohésion sociale en affirmant ses ambitions de dynamisme et de vitalité locale tout en prenant en compte la capacité de ses équipements et réseaux ;
- ❖ Viser la cohérence des déplacements des étudiants et habitants d'une commune périurbaine inscrite dans une agglomération ;
- ❖ Adapter les infrastructures routières avec les partenaires institutionnels ;
- ❖ Favoriser un recentrage du développement urbain autour du centre-bourg, éviter le mitage de l'espace, favoriser les connexions entre les quartiers et mettre en œuvre une urbanisation de proximité ;
- ❖ Inciter à la pratique de modes doux de déplacement sur le territoire, et facilitant l'accès aux équipements, services et commerces ;
- ❖ Privilégier un développement urbain limitant la densification du tissu urbain et par réappropriation de logements vacants, maitriser le volume des extensions, limiter la consommation foncière ;
- ❖ Adapter l'offre de logement afin de répondre aux besoins de toutes les populations en prenant en compte des critères de mixité générationnelle et sociale ainsi que de développement durable ;
- ❖ Pérenniser le dynamisme du « centre-bourg », en particulier le pôle « commerces et service de proximité et les pôles « administratif, scolaire et sportif » ;
- ❖ Protéger le caractère traditionnel du bâti ancien et permettre son adaptation aux enjeux énergétiques et aux besoins des ménages ;
- ❖ Promouvoir les énergies renouvelables sans dénaturer le paysage et le bâti ancien;
- ❖ Protéger et valoriser les espaces naturels ainsi que les espaces boisés en participant à la protection de la biodiversité et la qualité des paysages ;
- ❖ Préserver l'activité agricole : identifier les espaces à enjeux, protéger les terres et lutter contre le morcellement des espaces agricoles ;
- \* Rationaliser le développement des activités industrielles et artisanales en lien avec la stratégie intercommunale de Troyes Champagne Métropole ;
- ❖ Améliorer les conditions de stationnement et de circulation dans la commune ;
- ❖ Permettre la mise en œuvre des projets communaux ;
- ❖ Mettre en adéquation les emplacements réservés avec le projet de territoire.

Il est précisé que cette révision de PLU fera l'objet d'une concertation avec la population pendant toute la durée de la procédure.

Séance du Conseil Municipal du 06 avril 2022

#### 2- Les objectifs en matière de concertation :

Monsieur le Maire présente l'intérêt pour la commune de mettre en œuvre une concertation associant, pendant toute la durée de la procédure, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

- ❖ L'affichage de la présente délibération de révision pendant toute la durée de la procédure ;
- ❖ La mise à disposition du public, aux heures d'ouverture de la mairie :
  - o de documents permettant de prendre connaissance du déroulement des études et de l'avancement du projet ;
  - o d'un registre destiné à recevoir les observations de toute personne ;
- ❖ L'organisation de réunions publiques pour échanger sur l'étude du projet de PLU;
- ❖ La mise en ligne sur le site Internet de la Commune de documents qui seront présentes en réunions publiques et des comptes rendus des réunions publiques ;
- ❖ La diffusion d'articles dans le bulletin municipal et la presse locale.

La municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation en cas de nécessité.

A l'issue de cette concertation, Monsieur le Maire en présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibérera, au plus tard, avant l'arrêt du projet.

Vu l'avis favorable de la commission technique du 17 mars 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- DE PRESCRIRE, la révision du plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions des articles L. 153-11 et suivants et R. 153-1 du code de l'urbanisme ;
- D'ÉNONCER, les objectifs poursuivis tels que définis par Monsieur le Maire dans son exposé;
- DE SOUMETTRE, le projet à la concertation (articles L. 103-2, L. 103-3 et L. 103-4 du code de l'urbanisme), pendant toute la durée de son élaboration, en associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, selon les modalités exposées précédemment;
- DE CONSULTER, au cours de la procédure, les personnes publiques prévues par la loi au titre des articles L. 132-7, L. 132-9 et L. 132-11 du code de l'urbanisme, et en tant que de besoin, l'autorité environnementale ;
- DE RÉALISER, l'évaluation environnementale conformément à l'article L104-2 du code de l'urbanisme ;
- D'ASSOCIER, les services de l'État sur l'initiative du Maire ou à la demande du Préfet conformément aux articles L.132-10, L.132-11 et L.153-16 du code de l'urbanisme;

Séance du Conseil Municipal du 06 avril 2022

- D'ASSOCIER, à leur demande les personnes publiques autres que l'État à la révision du PLU conformément aux articles L.132-12 et L.132-13 du code de l'urbanisme ;
- DE DONNER autorisation au Maire, pour signer tout document nécessaire à la procédure de révision du PLU;
- DE CONFIER, la réalisation des études nécessaires à la révision du PLU à un bureau d'études spécialisé en urbanisme et conjointement de conduire réévaluation environnementale dans le respect des règles fixées par le code des marchés publics;
- DE SOLLICITER l'État, conformément au décret n°83-1122 du 22 décembre 1983, pour qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir en partie les frais matériels et d'études nécessaires à la révision du plan local d'urbanisme;
- DIT, que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du PLU seront inscrits en section d'investissement du budget de l'exercice considéré.
- Conformément à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :
  - o à Madame la Préfète de l'Aube,
  - o à Monsieur le Président de la Région Grand Est,
  - o à Monsieur le Président du Département de l'Aube,
  - o à Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
  - o à Monsieur le Président de la chambre de métiers.
  - o à Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture,
  - o à Monsieur le Président de l'autorité organisatrice des transports,
  - o à Monsieur le Président du Syndicat DEPART,
  - o à Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole (TCM),
  - o à Monsieur le Président de l'EPCI compétent en matière de Programme Local de l'Habitat.
- Elle sera transmise, pour information, aux Maires des communes limitrophes.
- Une ampliation sera adressée à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires.
- Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera insérée dans la rubrique « annonces légales » d'un journal diffusé dans le département.
- Cette délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	
25	0	0	

## 16. Tarification des séjours de l'accueil de loisirs et du club ados

Transmis en Préfecture le 06/04/2022 Affiché le 06/04/2022 Délibération n° 2022-04-024

Rapporteur: Monsieur Patrick MELCHERS

Comme chaque été, l'accueil de loisirs 6-12 ans et le club ados organisent des séjours de 5 jours.

Cette année, la commission Jeunesse, Scolaire, Sports et Transports Urbains a validé les séjours suivants :

- Accueil de loisirs 6-12 ans : séjour sous tipi sur l'île de loisirs de Jablines-Annet (77) du lundi 25 au vendredi 29 juillet 2022,
- ➤ <u>Club ados</u>: séjour sous tipi au lac des Settons (58) du lundi 18 au vendredi 22 juillet 2022.

Il convient de déterminer les tarifs de ces séjours incluant, comme préconisé par la CAF, une tarification différente selon le quotient familial.

Il vous est proposé donc de FIXER comme suit la tarification des séjours 2022 :

	CAILLOTINS		EXTERIEURS	
	Quotient Familial<841 €	Quotient Familial ≥ 841 €	Quotient Familial<841€	Quotient Familial ≥ 841€
Séjour 6-12 ans Jablines-Annet	104,00 €	130,00 €	200.00 €	250.00 €
Séjour Club Ados Lac des Settons	123,00 €	153,00 €	200.00 €	250.00 €

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	
25	0	0	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

# Approuvé par les membres présents :

N° d'ordre des	Objet des délibérations
délibérations	Objet des denberations
2022-04-011	Budget principal – Exercice 2021 – Approbation du compte de gestion du receveur
2022-04-012	Budget annexe Espace Médical du Chêne – Exercice 2021 – Approbation du compte de gestion du receveur
2022-04-013	Budget commune – Compte administratif 2021
2022-04-014	Budget annexe Espace Médical du Chêne – Compte administratif 2021
2022-04-015	Budget commune – Affectation du résultat de l'exercice 2021
2022-04-016	Budget annexe Espace Médical du Chêne – Affectation du résultat de l'exercice 2021
2022-04-17	Vote des taux d'imposition pour 2022
2022-04-18	Budget principal – Budget primitif 2022
2022-04-19	Budget annexe Espace Médical du Chêne – Budget primitif 2022
2022-04-20	Demandes de subvention des associations pour l'exercice 2022
2022-04-21	Frais de représentation de Monsieur le Maire
2022-04-22	Adoption de la nomenclature M57 au 01 janvier 2023
2022-04-23	Révision du Plan Local d'Urbanisme – Objectifs poursuivis et modalités de concertation
2022-04-24	Enfance – Jeunesse : tarification des séjours de l'accueil de loisirs et du Club Ados

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS (signature)	ABSENTS REPRESENTES PAR	ABSENTS NON REPRESENTES
M. Arnaud RAYMOND Maire			
M. Michel OUDIN  1 <sup>er</sup> adjoint			
Mme Françoise POINSENOT  2ème adjointe		Pouvoir M. Patrick MELCHERS	
M. Patrick MELCHERS  3ème adjoint			
Mme Béatrice HENRY  4ème adjointe			
M. Bruno MAYEUR 5ème adjoint			
Mme Nadège LEVAIN-LAURENCEAU 6ème adjointe			
M. Raphaël GELARD 7ème adjoint		Pouvoir M. Bruno MAYEUR	
Mme Annie BRANGBOUR Conseillère Municipale		AND MATEUR	
Mme Marlène GAURIER  Conseillère Municipale			
M. Daniel GAC Conseiller Municipal			
M. Rémi DAUPHIN			X
Conseiller Municipal M. Pascal VIEVILLE			
Conseiller Municipal M. Franck FEDER		Pouvoir Mme Caroline HECKLY	
Conseiller Municipal M. Jérôme LO-HOI-NING		Mille Caroline HECKLY	
Conseiller Municipal Mme Caroline HECKLY			
Conseillère Municipale M. Jean-Christophe TOUPET Conseiller Municipal			
Mme Natacha VAIRELLES Conseillère Municipale			
M. Cristian NACU		Pouvoir M. Arnaud RAYMOND	
Conseiller Municipal M. Johan PILLOUD		M. AHAUU KATMOND	
Conseiller Municipal Mme Cécile RIGAUD			
Conseillère Municipale Mme Valérie RUINET			
Conseillère Municipale  Mme Stéphanie JONIAUX			
Conseillère Municipale  Mme Laure CLERGET		Pouvoir	
Conseillère Municipale Mme Audrey BIDAUD		Mme Stéphanie JONIAUX	
Conseillère Municipale M. Chris MANIERI-BIGORGNE			
Conseiller Municipal			